



Données démographiques et économiques du Régime

Extrait du Rapport d'Activité Synthétique

2017

**Caisse de Retraite
du Personnel Navigant professionnel
de l'aéronautique civile**

Sommaire	pages
Glossaire	2
Généralités	3 à 6
Informations sur les actifs	7 à 11
Informations sur les liquidations de droits	12 à 14
Informations sur les pensionnés	15 à 21
Information sur la prévoyance	22
Informations sur les employeurs	23 à 26
Evolution des équilibres	27 à 29

Paramètres CRPN

		2016	2017	2018
COTISATIONS	<u>Taux des cotisations :</u>			
	Taux d'appel au fonds de retraite	105%	106%	107%
	Fonds de retraite (Salarié : 36 %, Employeur : 64 %)	22,36%	22,58%	22,79%
	Fonds d'assurance (Salarié : 50 %, Employeur : 50 %)	0,10%	0,10%	0,10%
	Fonds de majoration (Salarié : 50 %, Employeur : 50 %)	0,68%	0,68%	0,68%
	<u>Plafonds de salaires soumis à cotisations :</u>			
	Plafond mensuel de la Sécurité sociale (PSS)	3 218 €	3 269 €	3 311 €
	Fonds de retraite et d'assurance (8 PSS)	308 928 € / an	313 824 € / an	317 856 € / an
	Fonds de majoration (1 PSS)	38 616 € / an	39 228 € / an	39 732 € / an
	IVSC	32,5646	32,7441	33,1062
PRESTATIONS	<u>Revalorisation des pensions</u>	+ 0,04% par rapport à 2015	+ 0,551% par rapport à 2016	+ 1,106% par rapport à 2017
	Montant de la bonification enfants (*)	1 158 € / an	1 176 € / an	1 191 € / an
	Montant de la majoration de base (*)	7 723 € / an	7 845 € / an	7 946 € / an
	<u>Indemnité du Fonds d'Assurance</u>			
	Minimum	115 848 €	117 684 €	119 196 €
	Maximum	463 392 €	470 736 €	476 784 €
	Majoration par enfant à charge	38 616 €	39 228 €	39 732 €
	IVP	38,4804	38,6924	39,1204

(*) montant maximum pour une entrée en jouissance l'année N

Cotisants

Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration de leur(s) employeur(s) et d'un versement de cotisations dans l'année, quelle que soit la durée de leur activité. Un affilié qui a travaillé chez plusieurs employeurs est affecté dans le secteur d'activité de l'entreprise où son activité a été la plus importante.

Actifs

Les actifs regroupent les cotisants qui comptabilisent au moins un jour d'activité dans l'année (les cotisants sur des rappels de salaire exclusivement ne non pas comptabilisé dans les actifs)

Droits directs

Ce sont les personnes qui perçoivent une pension de retraite au titre de l'activité de navigant qu'ils ont eux-mêmes effectuée.

Droits dérivés

Ce sont les personnes qui perçoivent la réversion des droits à pension d'un navigant décédé (conjoints, enfants, orphelins).

Carrières gérées

Les carrières gérées totalisent l'ensemble des dossiers de navigants dont les droits sont ouverts au 31 décembre de l'année considérée (navigants avec ou sans activité durant l'année écoulée, pensionnés, droits ouverts pour des réversions de navigants décédés).

Effectif théorique équivalent annuel

Les pensionnés sont décomptés soit en nombre de personnes physiques, soit en Effectif théorique équivalent annuel. Dans ce cas, chaque pensionné est affecté d'un coefficient correspondant au nombre de jours de pension versée dans l'année, divisé par 360.

Effectif Équivalent Temps Plein (ETP)

Les cotisants sont décomptés soit en nombre de personnes physiques, soit en Équivalent Temps Plein (ETP). Dans ce cas, chaque cotisant est affecté d'un coefficient correspondant à son nombre de jours d'activité dans l'année, divisé par 360.

Liquidation en Temps Alterné

La liquidation en Temps Alterné est réalisée à la demande de l'affilié lorsque, réunissant les conditions pour liquider ses droits, celui-ci choisit de poursuivre son activité en Temps Alterné pour bénéficier de sa pension CRPN les périodes d'inactivité où son contrat de travail est suspendu.

Liquidation totale

La liquidation totale est réalisée lorsque le navigant cesse totalement son activité. La liquidation totale intervient :

- soit après une 1^{ère} liquidation en temps alterné (liquidation fin de temps alterné),
- soit en une seule fois.

Annuités validées

Les annuités validées correspondent à la somme des périodes valables pour la retraite, acquises sur l'ensemble de la carrière, à titre onéreux (activité, temps majoré, rachat, contribution Pôle Emploi), ou gratuitement (temps alterné notamment), exprimées en jours, divisées par 360.

Pensionnés

Ce sont les personnes qui perçoivent une pension. Une même personne peut bénéficier de 2 pensions (ex : salarié navigant pensionné en temps alterné et conjoint d'un navigant salarié décédé). Elle sera alors comptée comme 2 pensionnés. Les pensionnés sont de droits directs ou de droits dérivés.

Catégories professionnelles

Les navigants sont regroupés en 4 catégories :

- Les PNT TP sont les personnels en charge du commandement et de la conduite des aéronefs et des instruments divers nécessaires à la navigation dans le Transport Public.
- Les PNC sont les personnels navigants commerciaux du Transport Public
- Les PN TA sont les personnels navigants du Travail Aérien quelle que soit leur fonction à bord de l'aéronef.
- Les PN ER sont les personnels navigants des Essais & Réception, quelle que soit leur fonction à bord de l'aéronef.

Salaires moyen par ETP

Le salaire moyen par ETP correspond à la somme des rémunérations brutes déclarées par les employeurs au cours de l'année, divisée par le nombre de cotisants en Équivalent Temps Plein.

Secteur d'activité

Les cotisants exercent leur activité chez des employeurs, dans 3 secteurs d'activité :

- Transport Public : l'activité consiste à acheminer par aéronef, d'un point d'origine à un point de destination, des passagers, du fret ou du courrier, à titre onéreux.
- Travail Aérien : activité au cours de laquelle un aéronef est utilisé pour des services spécialisés tels que l'agriculture, la construction, l'observation et la surveillance, la photographie, la topographie, la sécurité civile, la publicité, etc...
- Essais et Réceptions : l'activité consiste à faire voler des aéronefs avant leur certification et à exécuter des vols de vérification et de conformité aux spécifications lors de la livraison d'un nouvel appareil. L'équipage peut inclure un mécanicien ou un ingénieur plus particulièrement chargés du fonctionnement des moteurs ou de certains équipements en cockpit ou en cabine.

Taux d'appel

C'est le rapport entre le taux de cotisation appelé au fonds de Retraite et le taux de cotisation inscrit aux articles R426-6 et R426-7 du Code de l'Aviation Civile. Il est de 106% en 2017.

LES FAITS MARQUANTS

Quel bilan tirer de l'année 2017 ? L'évolution des effectifs a repris des couleurs, puisque la CRPN enregistre une augmentation de 5,6 % du nombre de navigants en activité, mais compte tenu des réductions d'effectifs qui se sont succédé depuis 2009, le niveau des actifs (décompté en Équivalent Temps Plein) a tout juste retrouvé celui de l'année 2012, niveau à peine supérieur à celui de l'année 2008.

On notera également que la population des actifs, dont l'âge moyen avait sensiblement augmenté pour atteindre 43 ans 3 mois en 2016, contre 41 ans et 1 mois en 2012, s'est rajeunie de 4 mois en 2017 avec l'embauche (ou la reprise d'activité) de près de 3.200 navigants âgés de 30 ans en moyenne.

Les cotisations des 3 fonds (476,4 M€) ont progressé de 17,7 M€ en 2017, soit une hausse de 3,9 % par rapport à l'année précédente, tandis que les prestations (597,8 M€) ne progressaient que de 2 %. Cependant la couverture des prestations par les cotisations (79,7 %) reste insuffisante au regard des perspectives démographiques du Régime.

Sur les 5 dernières années, le nombre de pensionnés a progressé de 12 %. L'observation de la pyramide des âges laisse augurer un accroissement très important des départs en retraite entre 2025 et 2035.

Ce rapport a été établi à partir des résultats intégrés dans le système d'information du Régime au plus tard le 15 octobre 2018 ; il fournit des informations statistiques sur les employeurs et les navigants affiliés à la CRPN, les liquidations de droits et les prestations versées, ainsi qu'une analyse des évolutions constatées depuis 2012.

Les données sont actualisées chaque année pour tenir compte des déclarations sociales et des liquidations de pensions effectuées en décalage par rapport à leur année réelle d'effet, aussi de petits écarts peuvent apparaître avec les chiffres fournis dans le rapport de l'année 2016.

Situation des affiliés CRPN au 31 décembre 2017

	Hommes		Femmes		TOTAL		N / N-1
	Nb d'affiliés	Age moyen*	Nb d'affiliés	Age moyen*	Nb d'affiliés	Age moyen*	
Navigants actifs	15 836	43,8	14 059	40,7	29 895	42,3	5,3%
Navigants actifs pensionnés en Temps Alterné	407	57,3	552	55,3	959	56,2	5,6%
Pensionnés de droits directs	9 776	70,9	6 701	67,9	16 477	69,7	2,1%
Pensionnés de droits dérivés	310	68,8	2 829	77,7	3 139	77,1	0,6%
Non cotisant en 2017	9 620	48,9	12 621	46,1	22 241	47,3	2,1%
Nombre d'affiliés au 31/12/2017	35 949	52,8	36 762	50,5	72 711	51,6	3,4%
N / N-1	3,0%		3,7%		3,4%		
Nombre de carrières gérées 31/12/2017	35 828		36 406		72 234		
N / N-1	3,0%		3,9%		3,5%		

Le nombre de carrières correspond au nombre de navigants qui ont cotisé à la CRPN et dont les droits ne sont pas éteints. Un navigant (actif ou pensionné) lorsqu'il décède peut générer plusieurs pensionnés réversataires (conjoints, enfants), sa carrière ne sera comptée qu'une seule fois.

LES CHIFFRES CLÉS

	2016	2017	
Equilibre du Régime			
Cotisations totales ⁽¹⁾	458,7 M€	476,4 M€	↑ 3,9%
Prestations totales ⁽¹⁾	585,9 M€	597,9 M€	↑ 2,0%
Cotisations ⁽¹⁾ / Prestations ⁽¹⁾	0,783	0,797	↑
Actifs* / Pensionnés droits directs*	1,59	1,63	↑
Actifs* / Tous Pensionnés*	1,31	1,34	↑
Montant des réserves (en valeur comptable au 31/12/N)	3 669,3 M€	3 773,7 M€	↑ 2,8%
Employeurs			
Nombre d'employeurs	492	464	↓
Cotisations employeurs (yc affiliés volontaires)	448,9 M€	471,2 M€	↑ 5,0%
Actifs			
Nombre de navigants actifs (effectif physique)	29 580	31 243	↑ 5,6%
Age moyen	43,3 ans	42,9 ans	↓
Salaire brut moyen ⁽²⁾	75 665 €	75 225 €	↓ -0,6%
Nombre d'actifs*	25 779	26 946	↑ 4,5%
PNC Transport Public*	17 282	18 116	↑
PNT Transport Public*	7 089	7 370	↑
PN Essais et Réceptions*	458	479	↑
PN Travail Aérien*	944	981	↑
Pensionnés			
Nombre total de pensionnés	20 842	21 275	↑ 2,1%
Pensionnés de droits directs	16 329	16 661	↑ 2,0%
Pensionnés en temps alterné	834	909	↑
Réversions conjoints	3 389	3 422	↑
Age moyen**	70,3 ans	70,6 ans	↑
Réversions enfants	291	283	↓
Pensions & Majorations versées***	582,2 M€	595,6 M€	↑ 2,3%
Pension moyenne ⁽³⁾	30 278 €	30 335 €	↑ 0,2%

⁽¹⁾ Hors variation du risque sur créances ; avant dotation au fonds social pour les cotisations ; y compris aides sociales pour les prestations.

⁽²⁾ Le salaire brut moyen est obtenu en divisant la somme des salaires bruts déclarés par le nombre d'actifs exprimé en ETP

⁽³⁾ La pension moyenne est obtenue en divisant les pensions et bonifications versées dans l'année aux pensionnés de droits directs + pensionnés en temps alterné (hors capital unique et remboursement d'indus) divisée par l'effectif théorique des pensionnés correspondant

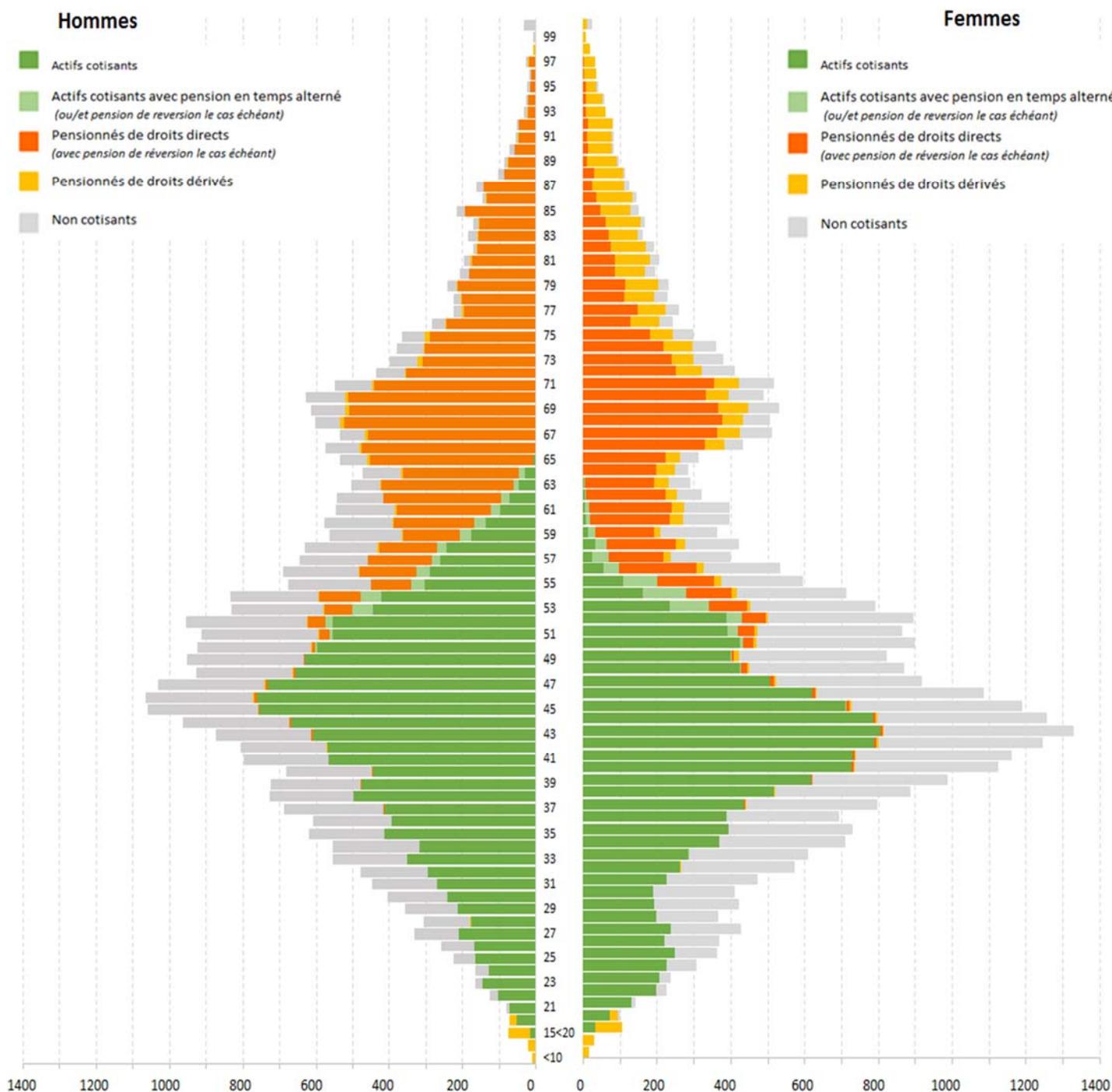
* Equivalent Temps Plein (ETP = \sum des jours cotisés / 360) et effectif théorique pour les pensionnés (\sum jours de pension versée / 360)

** Age moyen tous pensionnés sauf enfants bénéficiaires de droits dérivés

*** \sum des pensions de retraite + bonifications enfants + majorations temporaires versées dans l'année à l'ensemble des pensionnés (hors capital unique et remboursement d'indus)

PYRAMIDE DES ÂGES

Situation des affiliés au 31/12/2017



NB : Dans cette pyramide les affiliés qui sont à la fois cotisants (ou pensionnés de droits directs) et bénéficiaires d'une pension de réversion ne sont comptés qu'une seule fois et la situation prise en compte est celle au 31 décembre.

PYRAMIDE DES ÂGES

Situation des affiliés au 31/12/2017

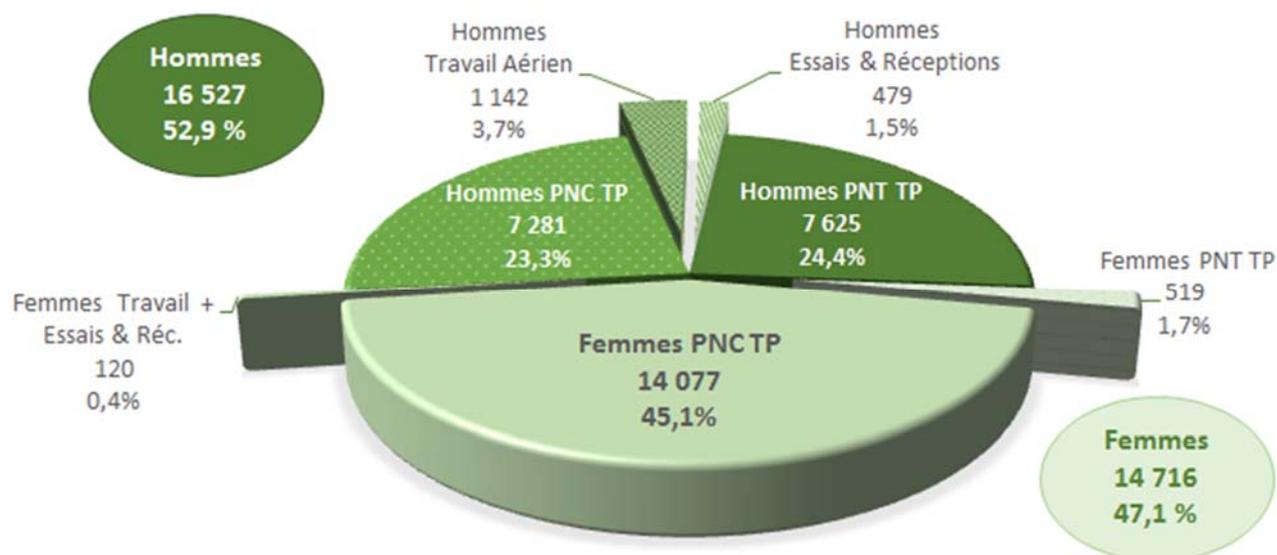


NB : Dans cette pyramide les affiliés qui sont à la fois cotisants (ou pensionnés de droits directs) et bénéficiaires d'une pension de réversion ne sont comptés qu'une seule fois et la situation prise en compte est celle au 31 décembre.

1. Principales caractéristiques des navigants actifs en 2017

	Effectif physique	Age moyen au 31/12	NB jours cotisés en moyenne	Effectif en ETP*	
				Nb	N/N-1
Navigants actifs *	29 924	42,3	313	26 018	4,0%
Actifs avec liquidation en Temps Alterné	974	56,2	284	768	26,4%
Actifs avec liquidation totale dans l'année	303	58,4	160	135	11,4%
Pensionnés en reprise partielle d'activité	42	61,2	214	25	18,6%
Total des navigants actifs en 2017	31 243	42,9	310	26 946	4,5%
<i>Dont actifs présents-présents</i>	28 044	44,4	327	25 496	1,7%
<i>Dont actifs entrés en 2017</i>	3 199	30,6	163	1 450	

* hors navigants avec liquidation de droits (temps alterné, reprise partielle d'activité, liquidation totale dans l'année)



2. Évolution du nombre de navigants actifs depuis 2012

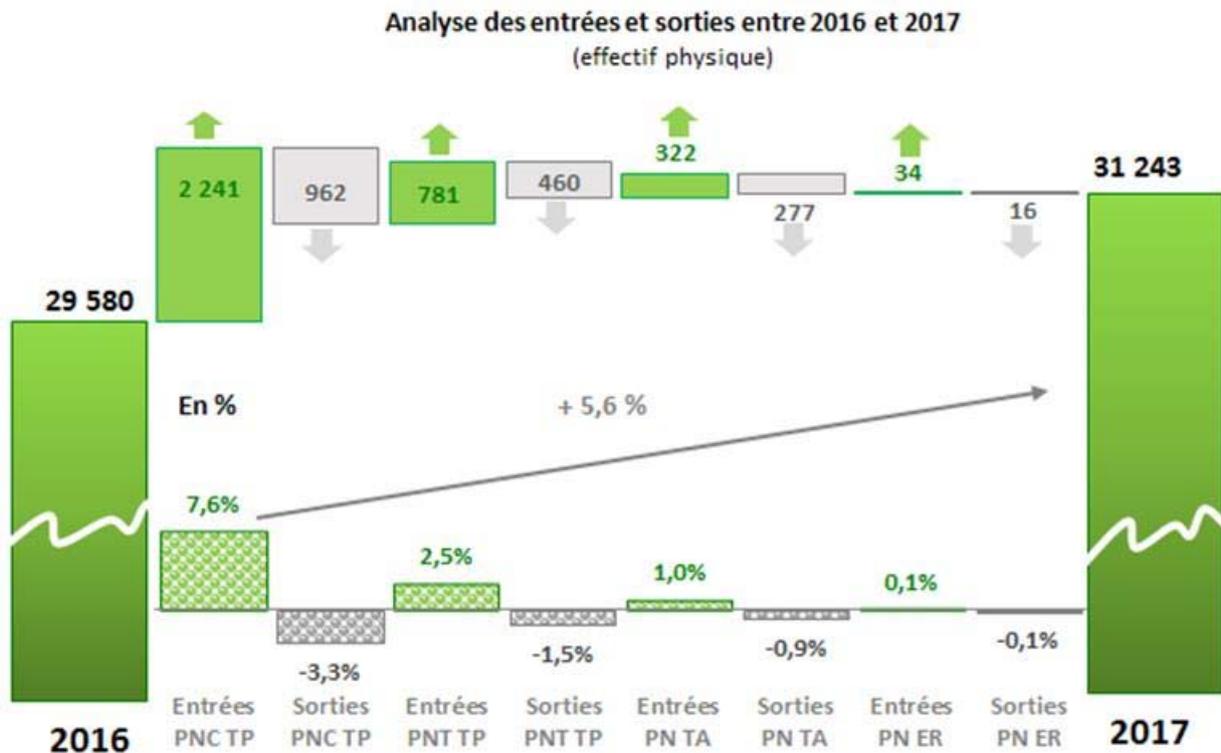
- En 2017, le nombre d'actifs a progressé de + 5,6 % par rapport à 2016 et de + 4,5 % lorsqu'on les décompte en ETP*. De 2012 à 2015 les effectifs en ETP* avaient diminué de 5 %, puis l'année 2016 a enregistré une augmentation de 0,7 % ; en 2017, les effectifs en ETP retrouvent le niveau de 2012.
- En 2017, le nombre de PNC du Transport Public s'est accru de + 6,4 %, mais leur nombre en ETP, malgré une croissance de + 4,8 % en 2017 et de 0,7 % en 2016, n'a pas encore retrouvé le niveau de 2012. Il reste inférieur de 1,3 % (18.116 ETP en 2017, contre 18.354 en 2012).

		2012	2015	2016	2017	N / N-1	N / N-5
Effectif physique	Transport Public	29 326	27 641	27 902	29 502	5,7%	0,6%
	dont PNC	21 558	20 157	20 079	21 358	6,4%	-0,9%
	dont PNT	7 768	7 484	7 823	8 144	4,1%	4,8%
	Essais et Réceptions	477	479	485	503	3,7%	5,5%
	Travail Aérien	1 187	1 083	1 193	1 238	3,8%	4,3%
	TOTAL	30 990	29 203	29 580	31 243	5,6%	0,8%
Effectif ETP*	Transport Public	25 540	24 252	24 377	25 486	4,6%	-0,2%
	dont PNC	18 354	17 355	17 288	18 116	4,8%	-1,3%
	dont PNT	7 186	6 897	7 089	7 370	4,0%	2,6%
	Essais et Réceptions	453	455	458	479	4,7%	5,8%
	Travail Aérien	966	881	944	981	3,9%	1,6%
	TOTAL	26 959	25 589	25 779	26 946	4,5%	0,0%

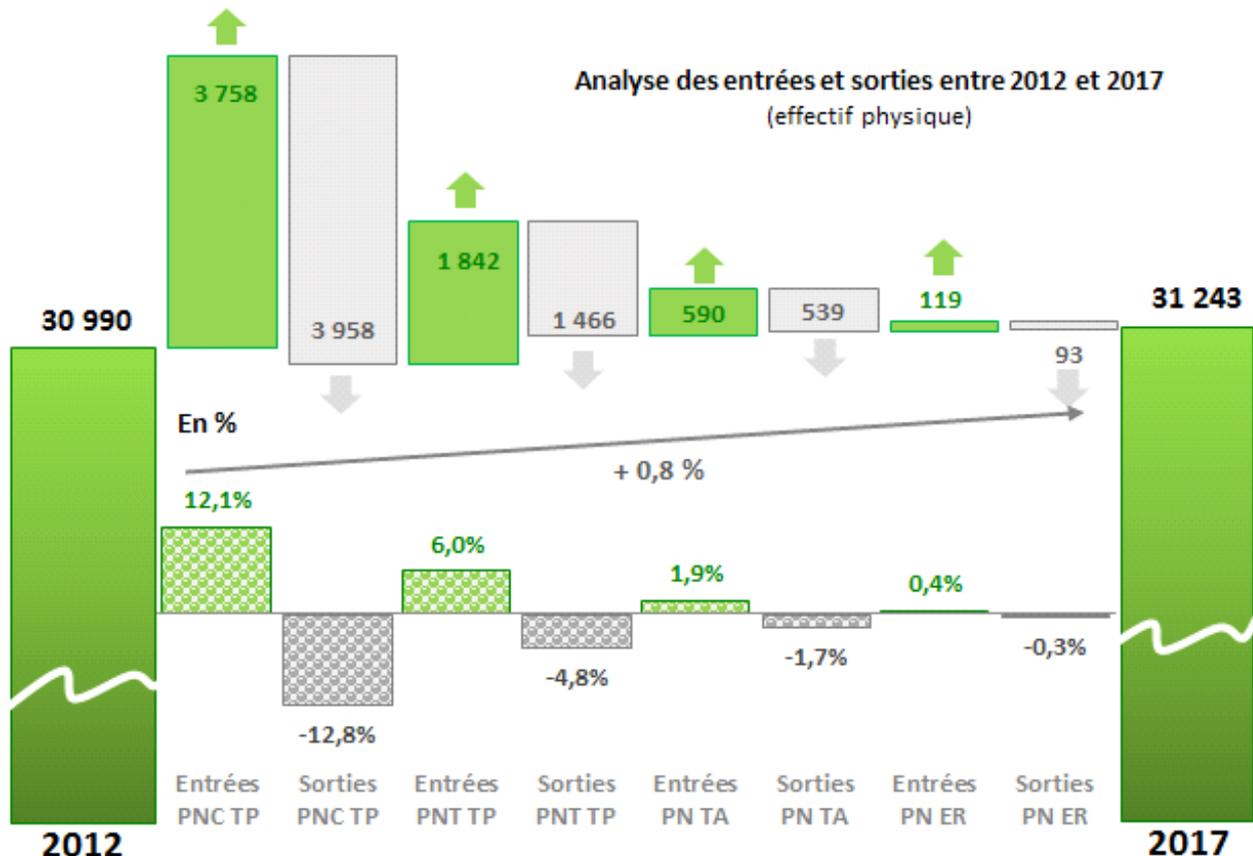
*ETP = effectif en équivalent temps plein (nombre de jours cotisés / 360)

3. Entrées et sorties des actifs par profession

En 2017, les effectifs progressent de 1.663 actifs par rapport à 2016 : + 1.279 PNC et + 321 PNT dans le Transport Public ; + 45 navigants dans le Travail Aérien et + 18 dans les Essais & Réceptions.



Entre 2012 et 2017, les effectifs ont progressé seulement de 253 actifs : + 376 PNT et - 200 PNC dans le Transport Public ; + 51 navigants dans le Travail Aérien et + 26 dans les Essais & Réceptions.

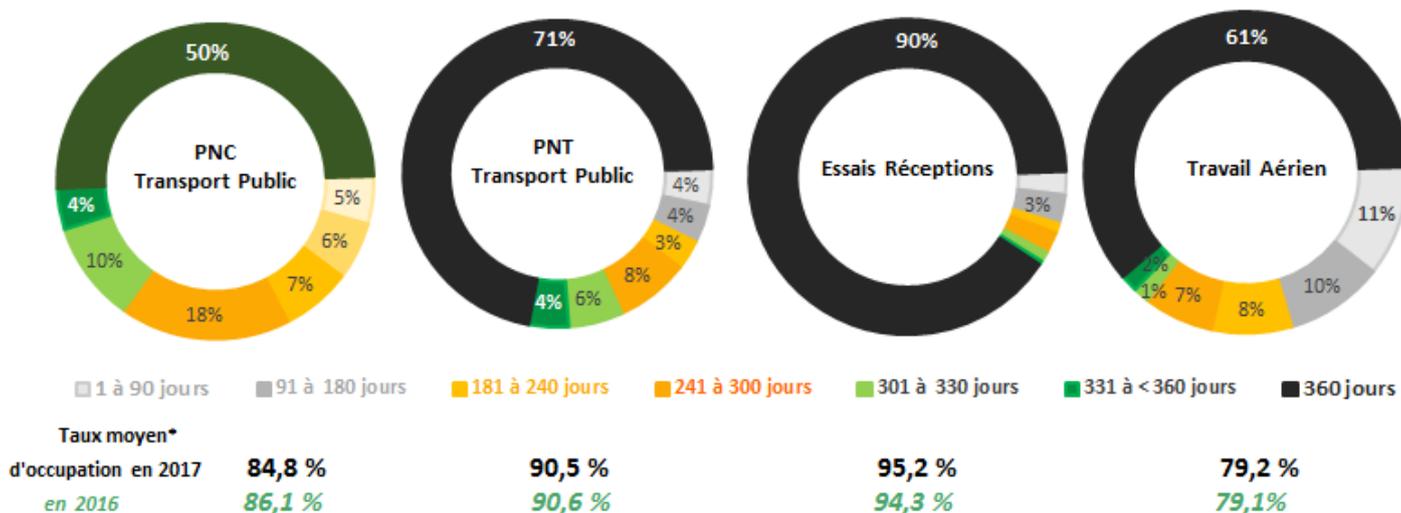


B : les effectifs «Entrées » et « Sorties » par catégorie comptabilisent également les changements de métiers.
Ex : PNT TP en 2016 -> PN TA en 2017 est décompté dans les sorties PNT TP et dans les entrées PN TA

4. Répartition des actifs en fonction de la durée annuelle cotisée* en 2017

- En 2017, le taux d'occupation moyen s'établit à 86,2 % (soit 310,5 jours cotisés en moyenne). En 2016 le taux était de 87,1 % (313,7 jours). La baisse s'explique en grande partie par le volume important de navigants entrés en cours d'année (10 % des actifs). En effet, les entrants en 2017 ont cotisé en moyenne 163 jours, alors que les présents-présents ont cotisé 327 jours.
- 21% des navigants du Travail Aérien ont cotisé moins de 180 jours en 2017 (92 jours en moyenne).

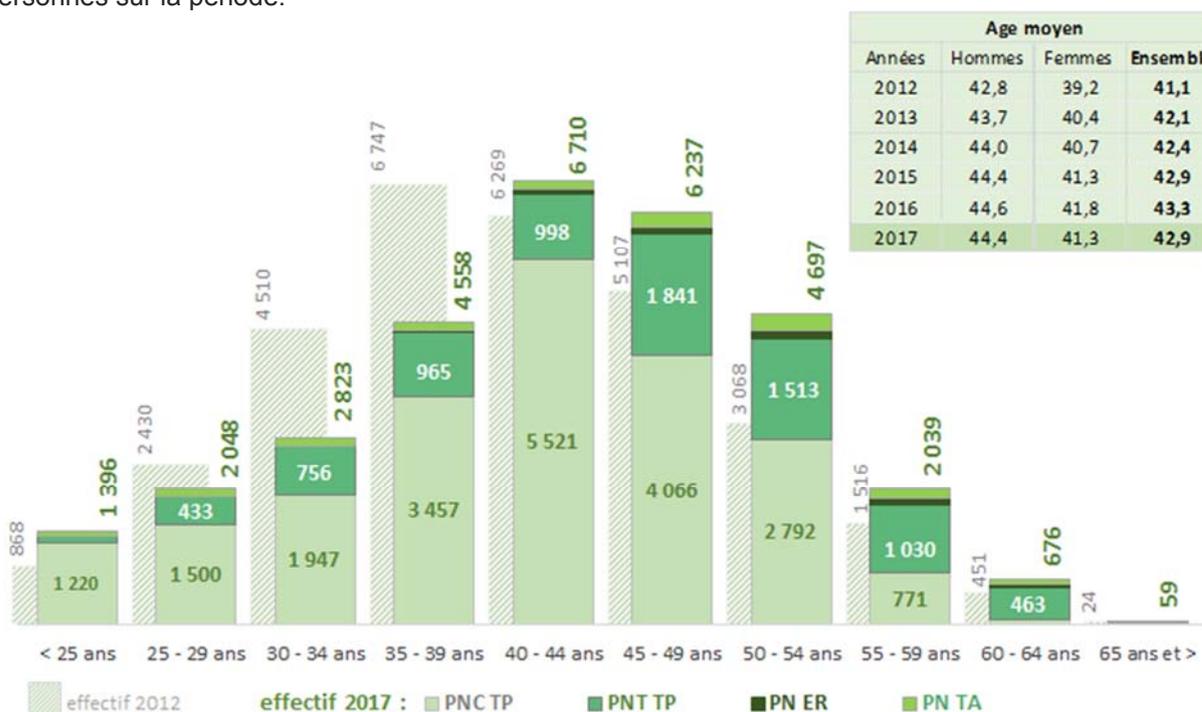
Répartition de la durée de cotisation des actifs en 2017 dans chaque profession



* Temps d'activité déclaré par l'employeur dans la limite de 360 jours par an.

5. Répartition des effectifs par tranches d'âges et évolution de l'âge moyen

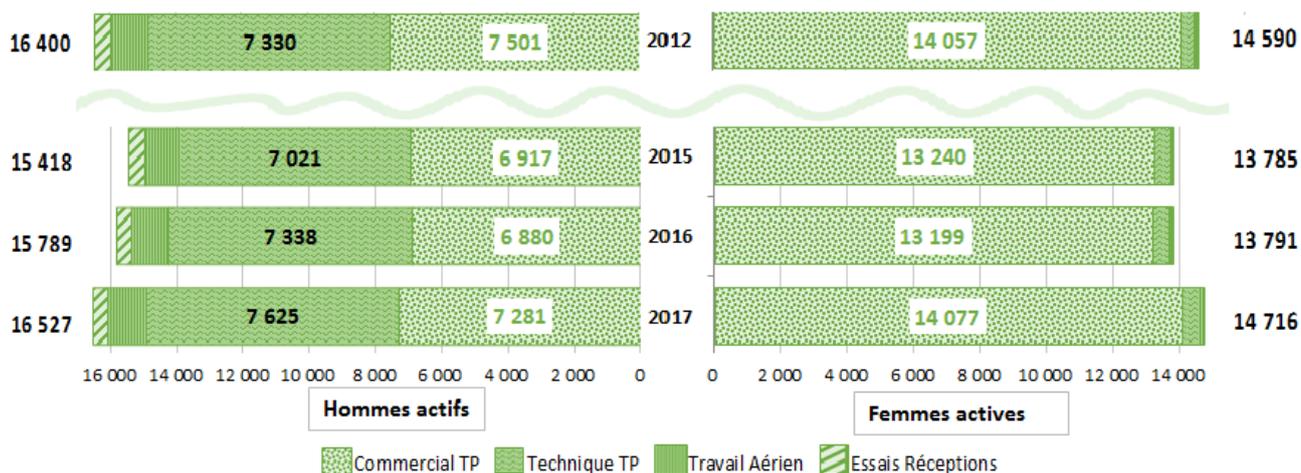
- Les tranches 40-49 ans regroupent plus de 41 % des actifs en 2017, dont 74 % sont des PNC du Transport Public.
- Depuis 2012, la population des actifs a vieilli : l'âge moyen est passé de 41 ans 1 mois, à 43 ans 4 mois en 2016 ; la reprise des embauches de navigants âgés de moins de 25 ans en 2017 a permis un rajeunissement de 4 mois, mais le nombre d'actifs âgés de 25 à 39 ans a diminué de près de 4300 personnes sur la période.



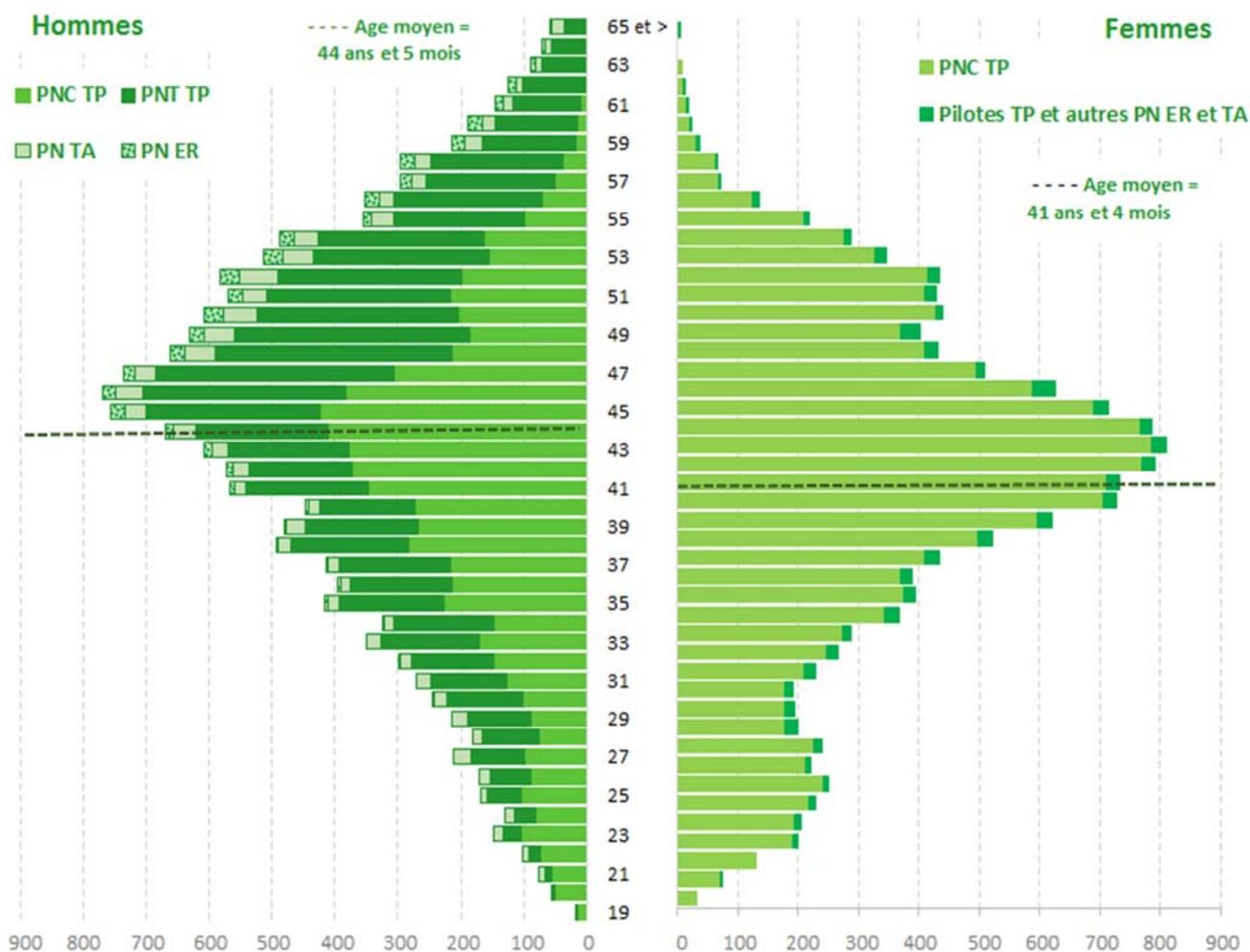
6. Évolution du nombre d'actifs par sexe et profession

- Le nombre de femmes a augmenté de 6,7 % en 2017 et de 0,9 % sur la période 2012 – 2017. On compte 925 femmes et 738 hommes de plus en 2017 par rapport à 2016. Par rapport à 2012, les hommes et les femmes ont augmenté respectivement de 127 et 126.
- Toutes les professions à l'exception des PNC ont vu leur nombre de navigants de sexe masculin augmenter sur la période (les PNC comptent 220 hommes de moins en 2017 par rapport à 2012).

Effectifs physiques actifs par année, profession et sexe depuis 2012



7. Pyramide des âges des actifs par sexe et profession en 2017



8. Évolution du salaire brut moyen par ETP actif et par profession

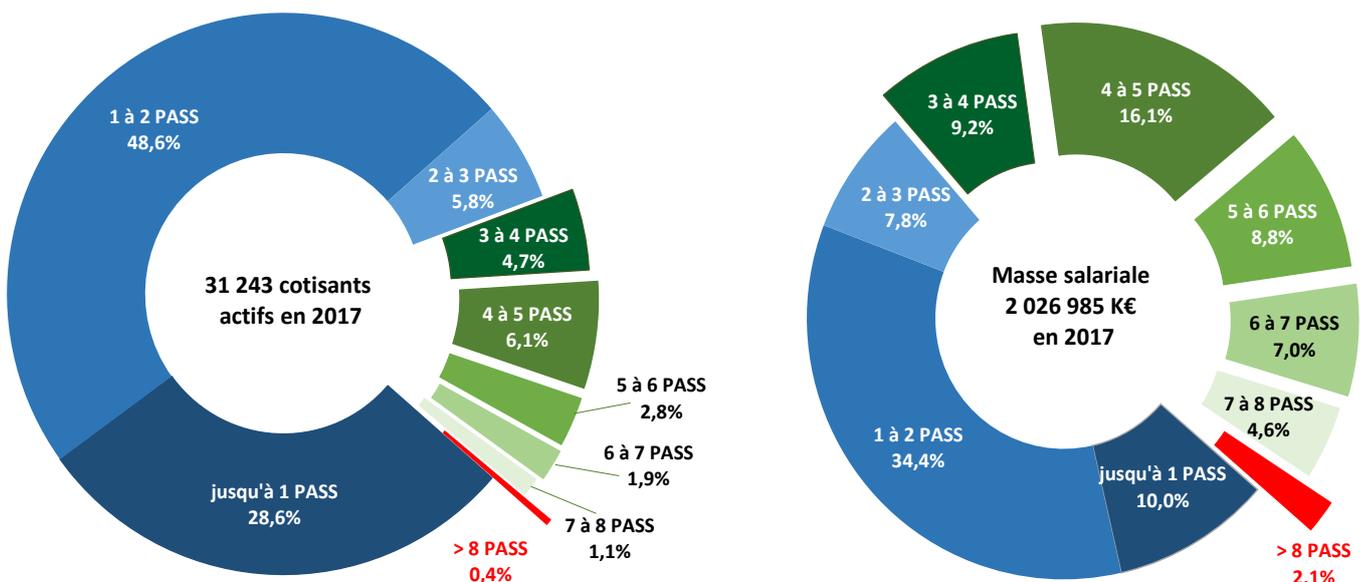
- Entre 2016 et 2017, le salaire moyen par ETP actif évolue à la hausse pour les PNT du Transport Public et à la baisse pour toutes les autres catégories. Au global, il baisse de 0,6 %. L'explication tient notamment à l'embauche massive de PNC TP et au rajeunissement de la population.
- Sur la période 2012 – 2017 le salaire moyen par ETP a augmenté de 4,3%. Dans le Transport Public la progression est de + 2,4 % pour les PNT et de + 2,8 % pour les PNC. Dans les Essais & Réceptions, elle est de + 12,1 % et de + 4 % dans le Travail Aérien. Ces évolutions sont à comparer à l'évolution des prix de + 2,8 % entre 2012 et 2017.

	Transport public		Essais Réceptions	Travail Aérien	TOTAL
	PNT	PNC			
2012	140 675 €	42 918 €	195 461 €	59 599 €	72 135 €
2013	141 884 €	43 820 €	203 807 €	60 682 €	73 521 €
2014	141 776 €	43 613 €	205 371 €	61 322 €	73 646 €
2015	146 512 €	44 241 €	218 890 €	63 407 €	75 573 €
2016	143 406 €	44 756 €	220 303 €	62 926 €	75 665 €
2017	144 079 €	44 130 €	219 120 €	61 956 €	75 225 €
2017 / 2016	0,5%	-1,4%	-0,5%	-1,5%	-0,6%
2017 / 2012	2,4%	2,8%	12,1%	4,0%	4,3%

Le salaire brut moyen est obtenu en divisant la somme des salaires bruts déclarés par le nombre d'ETP.

9. Répartition des actifs et de la masse salariale par tranche de PASS en 2017

- 83 % des actifs en 2017 ont perçu une rémunération annuelle ne dépassant pas 3 plafonds Sécurité sociale (117,7 K€). Ils regroupent 52,2 % de la masse salariale totale et des cotisations au fonds de Retraite.



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-5
Plafond Annuel SS	36 372 €	37 032 €	37 548 €	38 040 €	38 616 €	39 228 €	
N / N-1		1,8%	1,4%	1,3%	1,5%	1,6%	7,9%
8 PASS CRPN	290 976 €	296 256 €	300 384 €	304 320 €	308 928 €	313 824 €	

1. Périmètre et définitions

Les statistiques annuelles de liquidations correspondent aux années au cours desquelles les pensions prennent effet. Les affiliés bénéficient d'un délai d'un an pour constituer leur dossier de liquidation. Ce délai est porté à 24 mois pour une liquidation après une inaptitude définitive et les réversions. Cette durée peut être dépassée dans certains cas particuliers d'inaptitude imputable au service.

Les statistiques annuelles sur les liquidations à effet d'une année donnée sont actualisées à chaque publication du rapport d'activité.

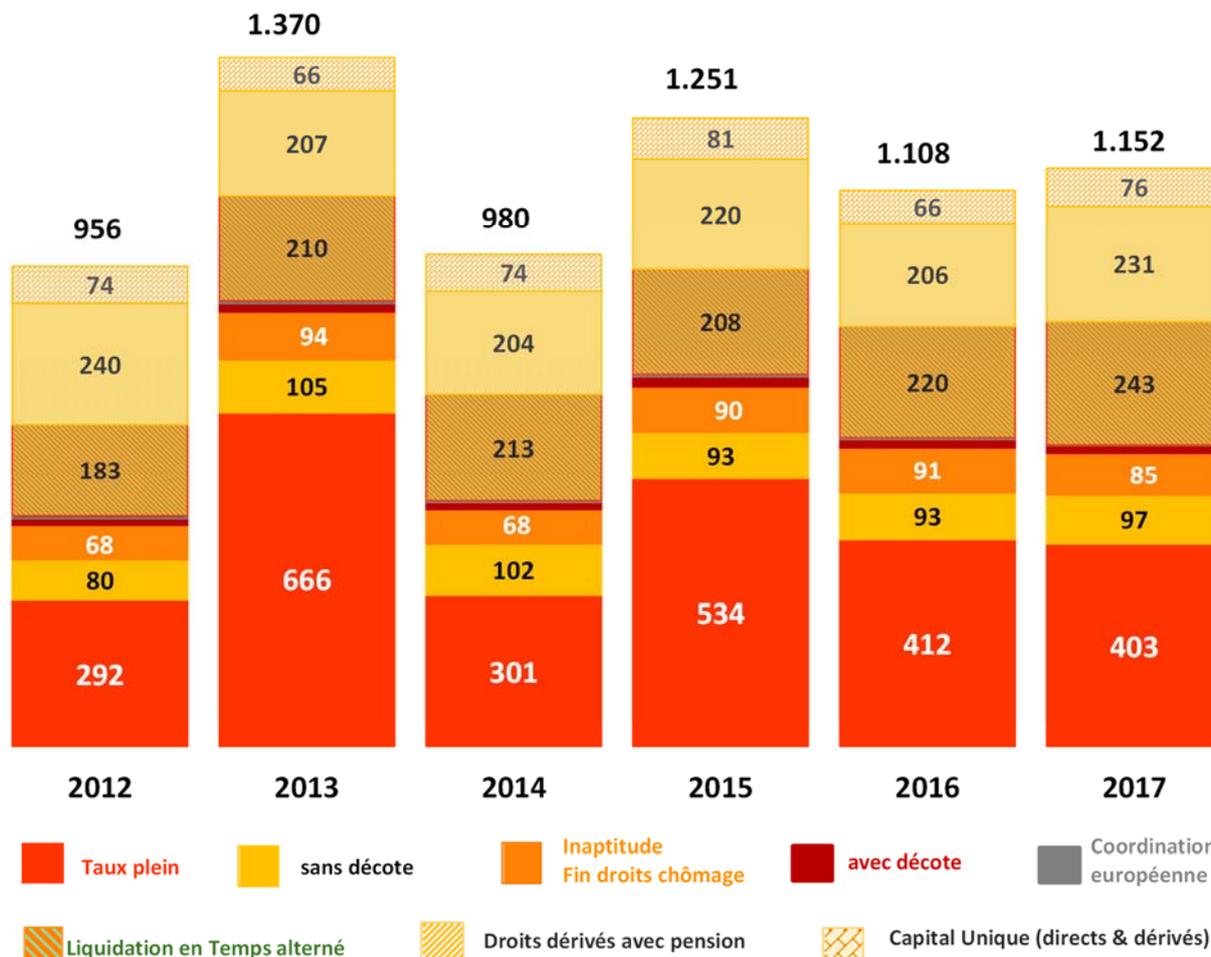
Les pensions de droits directs liquidées totalement, mentionnés dans les graphiques ci-dessous, suivent des conditions évolutives annuellement depuis 2012. En 2017, ces conditions sont les suivantes :

- ☞ Pension à taux plein : à partir de 50 ans, si annuités $\geq 18,5$ et couple $\geq 78,5$ avec âge ≥ 53 ans ou annuités $\geq 28,5$
- ☞ Pension avec décote : de 50 ans à < 60 ans, si annuités $\geq 18,5$ et couple $< 78,5$
- ☞ Pension sans décote : à partir de 60 ans si annuités $< 18,5$

2. Évolution des entrées en jouissance depuis 2012 par type de droits et de pension

- ☞ 2017 est marquée par une hausse du nombre global de liquidations avec entrée en jouissance dans l'année, par rapport à celles de l'année 2016 (+ 4%) ; cependant ce nombre reste inférieur à celui des années 2013 et 2015 et le nombre de liquidations totales de droits directs avec pension est en recul de 2,3 % (602 navigants contre 616 en 2016). A contrario, on constate une reprise des liquidations en Temps Alterné (+ 10,5 % par rapport à 2016) ; ces liquidations représentent 21 % des pensions avec entrée en jouissance dans l'année. Les plans de départs volontaires des années 2013 et 2015 de la compagnie Air France sont bien visibles, notamment au regard du nombre de liquidations à taux plein.

Nombre annuel d'entrées en jouissance, par type de droits et de pension



3. Répartition des entrées en jouissance en 2017 par type de droits et profession

- ☞ Les droits directs avec pensions représentent 52,3 % des droits entrés en jouissance en 2017. Les navigants du Transport Public regroupent 90,5 % des liquidations de droits directs (PNC 61,9 % PNT 28,6 %)
- ☞ 52 % des liquidations de droits dérivés sont liquidées au bénéfice de conjoints(tes) (ou d'enfants) de PNT du Transport Public.

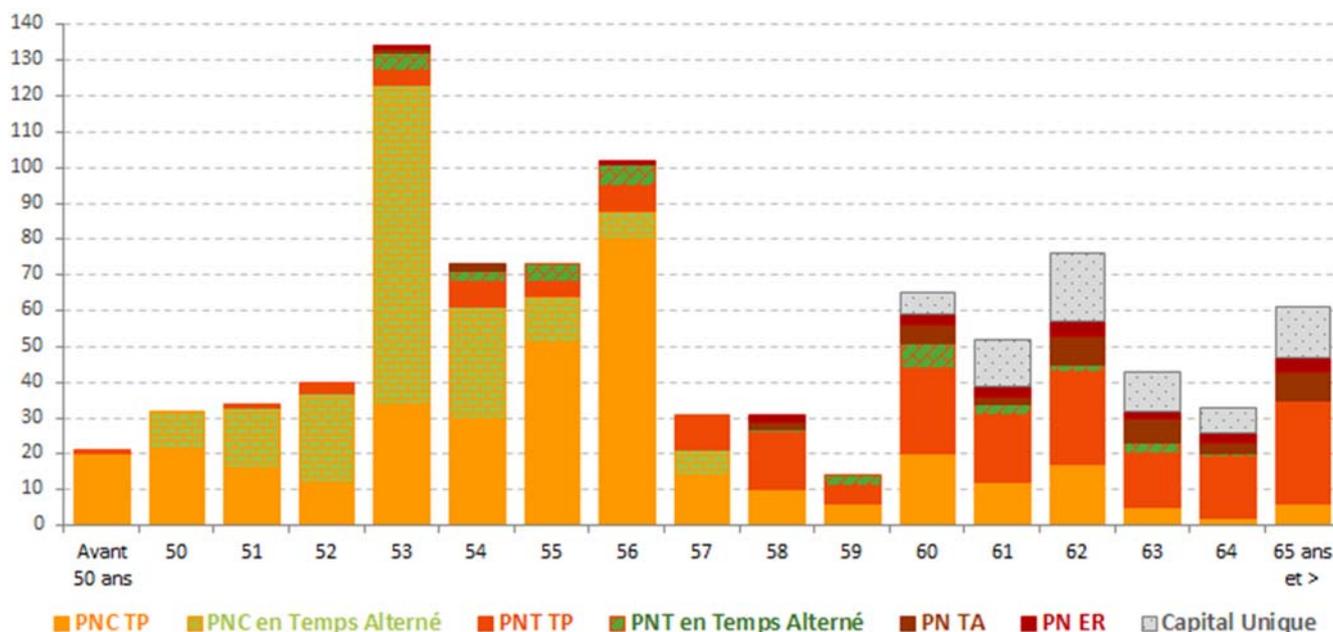
	PNC TP	PNT TP	Travail Aérien	Essais & Réceptions	TOTAL	Part	N / N-1
Droits directs (avec pension)	353	188	38	23	602	52,3%	-2,3%
Droits directs (Capital Unique)	63	4	2	1	70	6,1%	14,8%
Σ liquidations de droits directs en 2017	416	192	40	24	672	58,3%	-0,7%
<i>Part des catégories professionnelles</i>	61,9%	28,6%	6,0%	3,6%	100%		
Liquidations en Temps Alterné	204	39			243	21,1%	10,5%
<i>Part des catégories professionnelles</i>	84,0%	16,0%					
Réversion conjoints	57	108	13	16	194	16,8%	5,4%
Droits dérivés enfants*	21	13	3	0	37	3,2%	NS
Droits dérivés en Capital Unique	3	2	1	0	6	0,5%	NS
Σ liquidations de droits dérivés en 2017	81	123	17	16	237	20,6%	12,3%
<i>Part des catégories professionnelles</i>	34,2%	51,9%	7,2%	6,8%	100%		
Total des liquidations en 2017	701	354	57	40	1 152	100%	4%

* y compris enfants adultes handicapés

4. Age d'entrée en jouissance en 2017 des droits directs et des temps alterné

- ☞ 52% des liquidations totales (avec pensions) des PNC sont entrées en jouissance avant 56 ans, 23 % à 56 ans. 31 % des liquidations des PNT TP sont entrées en jouissance avant 60 ans ; 13 % à 60 ans et 56 % après 60 ans.
- ☞ 70 % des liquidations en Temps Alterné des PNC sont entrées en jouissance avant 54 ans (44 % à 53 ans).

Répartition des liquidations de droits directs et temps alterné entrées en jouissance en 2017



5. Caractéristiques des pensions de droits directs entrées en jouissance en 2017

- ☞ 38 % des pensions ont été liquidées au bénéfice des femmes, essentiellement des PNC du Transport Public. Elles liquident en moyenne à 55 ans, avec une carrière de 22,7 annuités validées et 20,7 annuités onéreuses (7.457 jours / 360). Elles valident gratuitement en moyenne 2 annuités.
- ☞ La carrière des hommes est en moyenne plus longue (25,4 annuités validées) et la part cotisée plus longue également (8.942 jours à titre onéreux, soit 24,8 annuités). Ils liquident à 58,9 ans en moyenne. Ces liquidations regroupent 81 % de la masse financière annuelle des pensions entrées en jouissance en 2017.

Sexe et profession		Nombre de PN	Part / total liquidations	Age moyen	Annuités validées	Temps onéreux (en jours)	Pension moyenne*	Masse annuelle des pensions**	Part / total des pensions
Femmes	PNC TP	224	37,2%	55,0	22,8	7 461	16 673 €	3 735K€	18,4%
	PNT TP, PN TA & PN ER	4	0,7%	57,0	21,2	7 210	33 401 €	134K€	0,7%
	TOTAL des femmes	228	37,9%	55,0	22,7	7 457	16 967 €	3 868K€	19,1%
Hommes	PNC TP	129	21,4%	55,1	25,5	8 752	20 819 €	2 686K€	13,2%
	PNT TP	185	30,7%	60,5	26,0	9 308	59 461 €	11 000K€	54,3%
	PN Travail Aérien	37	6,1%	62,0	22,5	8 100	27 984 €	1 035K€	5,1%
	Essais & Réceptions	23	3,8%	61,6	23,9	8 419	73 213 €	1 684K€	8,3%
	TOTAL des hommes	374	62,1%	58,9	25,4	8 942	43 864 €	16 405K€	80,9%
TOTAL		602	100%	57,4	24,4	8 379	33 677 €	20 274K€	100%

*pension moyenne annuelle y compris bonification enfants le cas échéant, en euros 2017

**Σ des pensions annuelles entrées en jouissance en 2017 (y compris bonifications enfants le cas échéant), en euros 2017. La part sur le total est exprimée par rapport au total de ces pensions et bonifications.

6. Évolution de la répartition hommes / femmes et de l'âge d'entrées en jouissance

- ☞ Sur la période, les liquidations totales de droits directs avec pension sont majoritairement réalisées par des hommes (2.312 liquidations toutes professions confondus, soit 60,9 %) ; la part des hommes PNT TP représente 30,6 % et la part des femmes 39,1 %. Pour les autres droits liquidés, les femmes sont majoritaires (55 % des temps alterné et 77 % des droits dérivés).

Nombre d'entrées en jouissance par profession et par sexe

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL	Part
PNC TP	nb femmes	169	342	181	272	261	224	1 449	38,2%
	Directs	96	230	83	150	147	129	835	22,0%
PNT TP	nb femmes	3	3	2	12	4	3	27	0,7%
	Directs	142	257	162	260	157	185	1 163	30,6%
Travail Aérien directs		32	41	48	32	35	38	226	6,0%
Essais & Réceptions directs		17	14	13	16	12	23	95	2,5%
Femmes Directs		174	346	184	285	266	228	1 483	39,1%
Hommes Directs		285	541	305	457	350	374	2 312	60,9%
Temps alterné	nb femmes	95	117	96	121	131	142	702	55,0%
	nb hommes	88	93	117	87	89	101	575	45,0%
Droits dérivés	nb femmes	185	162	152	172	165	170	1 006	76,9%
	nb hommes	19	15	23	18	20	26	121	9,3%
	nb enfants	36	30	29	30	21	35	181	13,8%

- ☞ L'âge moyen d'entrée en jouissance a augmenté pour liquidations totales de droits directs PNT TP, les Temps alterné PNC TP et les conjoints bénéficiaires de droits dérivés.

Age moyen d'entrée en jouissance par profession

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Période
PNC TP	55,1	54,8	54,9	54,6	54,7	55,0	54,8
PNT TP	58,5	59,3	60,2	60,0	59,6	60,5	59,7
Travail Aérien	61,9	60,6	61,5	60,8	62,8	61,8	61,5
Essais & Réception	59,6	61,5	59,9	60,1	59,6	61,6	60,5
TOTAL droits directs*	56,8	56,5	57,4	57,0	56,5	57,4	56,9
Temps Alterné PNC TP	51,6	52,0	52,1	52,5	52,9	53,2	52,5
Temps Alterné PNT TP	56,7	57,7	56,9	57,3	56,4	57,8	57,1
TOTAL temps alterné	53,2	53,2	53,1	53,3	53,7	53,9	53,4
Dérivés Conjoints	70,0	71,5	72,5	73,1	73,8	72,7	72,2
Dérivés Enfants	14,6	14,5	12,7	14,2	14,5	14,5	14,2

1. Périmètre et définitions

Les pensionnés sont classés en trois catégories :

- **Pensionnés de droits directs** : il s'agit des navigants qui ont liquidé totalement leurs droits et perçu une pension viagère, éventuellement assortie d'une bonification enfants ou / et de la majoration, sur toute ou partie de l'année.
- **Pensionnés de droits directs en Temps Alterné** : il s'agit des navigants qui ont liquidé partiellement leurs droits tout en poursuivant leur activité en temps alterné et perçu des versements de pension au cours de l'année, éventuellement assortie d'une bonification enfants ou / et de la majoration. A noter que les navigants qui ont liquidé totalement leurs droits au 31 décembre sont classés dans les pensionnés de droits directs.
- **Pensionnés de droits dérivés** : il s'agit des bénéficiaires (conjoint et/ou enfants) du versement de tout ou partie de la réversion de la pension liquidée par les navigants pensionnés décédés, ou de la pension correspondant aux droits acquis par les navigants décédés en activité,

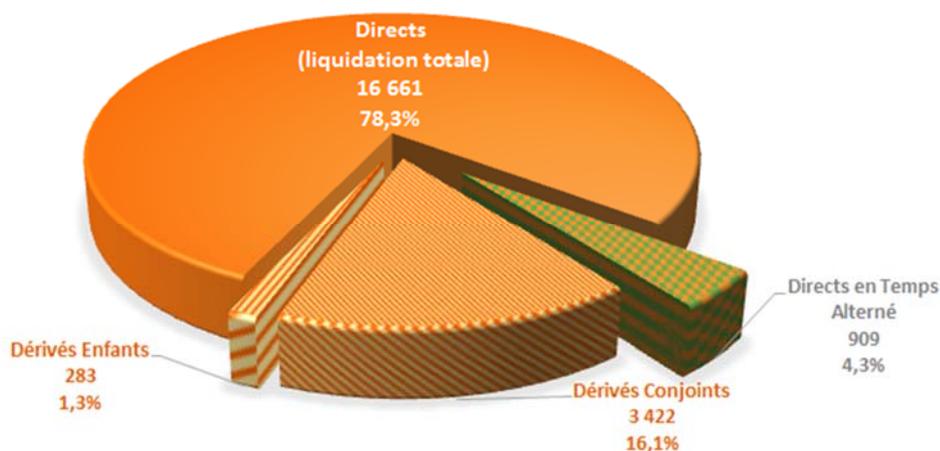
Les pensionnés sont également répartis par catégorie professionnelle. Cette répartition est fondée sur la profession et le secteur d'activité de l'employeur où le navigant a majoritairement travaillé durant sa carrière.

Une même personne peut bénéficier de 2 pensions (ex : pensionné de droits directs et conjoint réversataire d'un pensionné décédé). Elle sera alors comptée comme 2 pensionnés (1 dans chaque catégorie).

2. Nombre de pensionnés payés en 2017 par type de droits et évolution annuelle

- ☞ 21 275 pensionnés ont perçu un versement en 2017. Plus de 78 % sont des pensionnés de droits directs qui ont liquidé totalement leurs droits et 4,3 % (909 navigants) sont en temps alterné. Une large majorité (90 %) des pensionnés, tous droits confondus, est issue du Transport Public. Les droits dérivés représentent moins de 18 % des pensionnés ; ce sont majoritairement les conjoints (ou les enfants) d'anciens PNT du Transport public (55 % des droits dérivés).

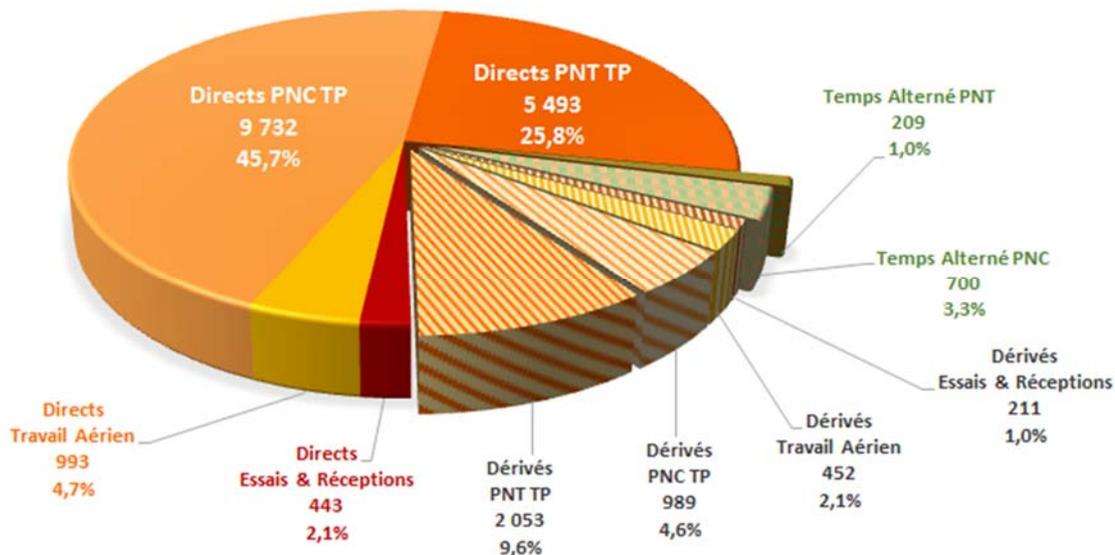
Répartition du nombre de pensionnés payés en 2017 par catégorie



	PNC TP	PNT TP	Travail Aérien	Essais & Réceptions	TOTAL	Part	2017 / 2016
Droits directs (liquidation totale)	9 732	5 493	993	443	16 661	78,3%	2,0%
Droits Directs en Temps Alterné	700	209			909	4,3%	9,0%
Total pensionnés directs	10 432	5 702	993	443	17 570	82,6%	2,4%
<i>Part des catégories professionnelles</i>	59,4%	32,5%	5,7%	2,5%	100%		
Droits dérivés Conjoints	855	1 939	423	205	3 422	16,1%	1,0%
Droits dérivés Enfants	134	114	29	6	283	1,3%	-2,7%
Total pensionnés	11 421	7 755	1 445	654	21 275	100%	2,1%
<i>Part des catégories professionnelles</i>	53,7%	36,5%	6,8%	3,1%	100%		
Total pensionnés en 2016	11 096	7 648	1 448	653	20 845		
N/N-1	2,9%	1,4%	-0,2%	0,2%	2,1%		

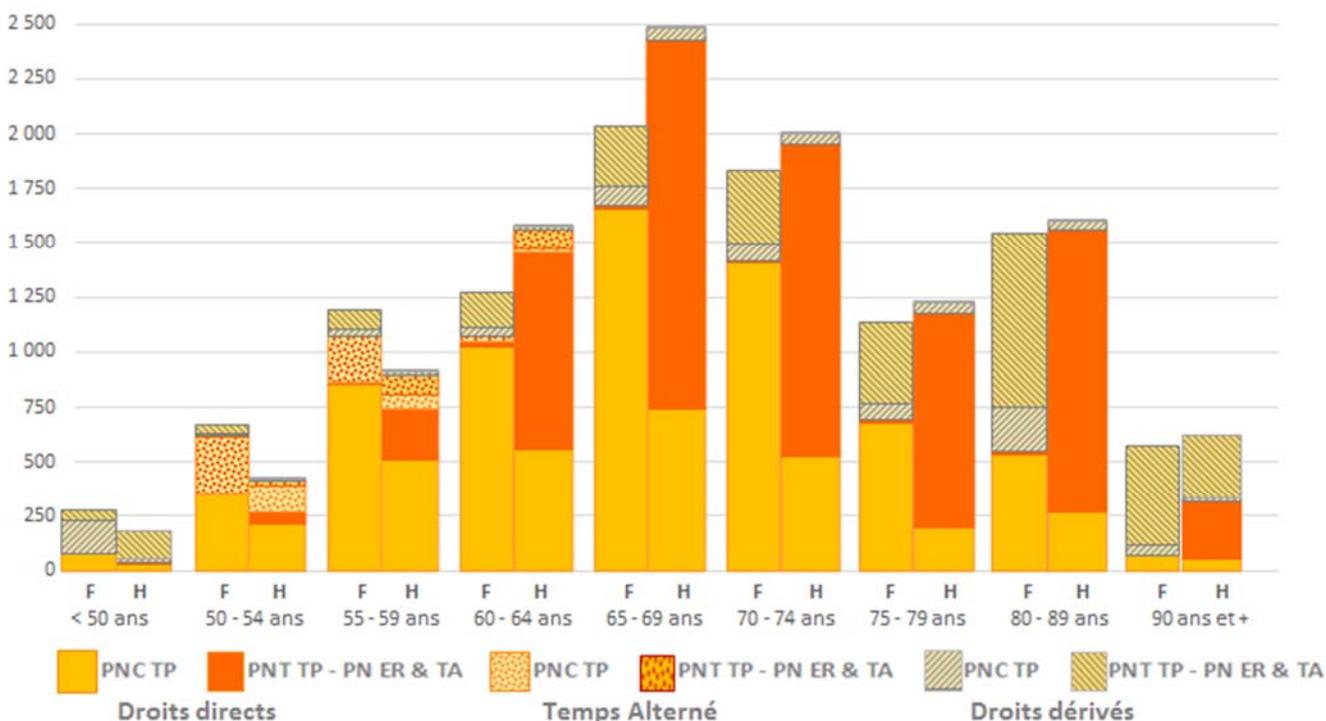
3. Profession exercée avant la liquidation, par catégorie de pensionnés en 2017

- ☞ Plus de 90 % des pensionnés sont issus de droits générés par des navigants du Transport Public (19.176 bénéficiaires tous droits confondus).
- ☞ Les pensionnés de droits directs (16.661 pensionnés avec liquidation totale) sont composés à 91 % de navigants issus du Transport Public, dont 48,4 % de PNC.
- ☞ Les Temps Alterné (909 pensionnés en 2017) regroupent 4,3 % des bénéficiaires tous droits confondus. Ce sont majoritairement des PNC (700 pensionnés).



4. Répartition des hommes et des femmes pensionnés, par tranche d'âges en 2017

- ☞ 53 % des pensionnés ont entre 60 et 74 ans ; plus de la moitié sont des hommes.
- ☞ 13 % des pensionnés ont moins de 60 ans ; plus de la moitié sont des femmes (enfants exclus).
- ☞ A partir de 75 ans (30 % des pensionnés), on trouve 50 % d'hommes et 50 % de femmes, avec majoritairement des droits dérivés chez les femmes et des droits directs chez les hommes.

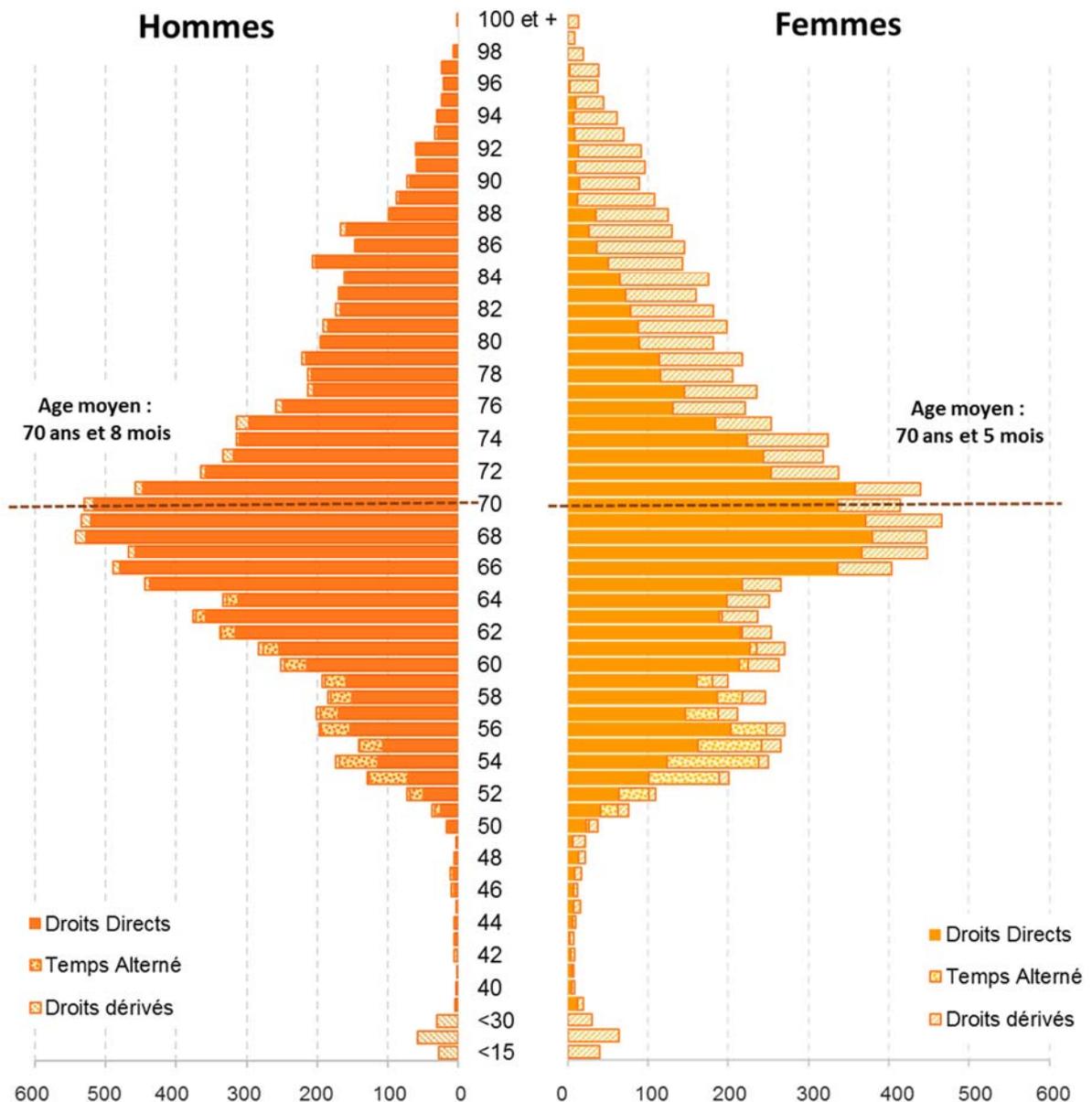


5. Age moyen et pyramide des âges des pensionnés en 2017

- ☞ En 2017, l'écart entre l'âge moyen des femmes et des hommes (tous droits confondus) n'est que de quelques mois. L'âge en 2017 des pensionnés de droits directs ressort en moyenne à 69,9 ans. Les hommes sont plus âgés que les femmes (3 ans de +). L'âge moyen des pensionnés en Temps Alterné, ressort à 56,3 ans ; l'écart entre les hommes et les femmes est de 2 ans. Les femmes bénéficiaires de réversion sont plus âgées (78 ans en moyenne) que les hommes (71 ans) elles sont aussi bien plus nombreuses.
- ☞ 247 enfants orphelins, âgés en moyenne de 16,5ans, ont reçu une pension temporaire en 2017.

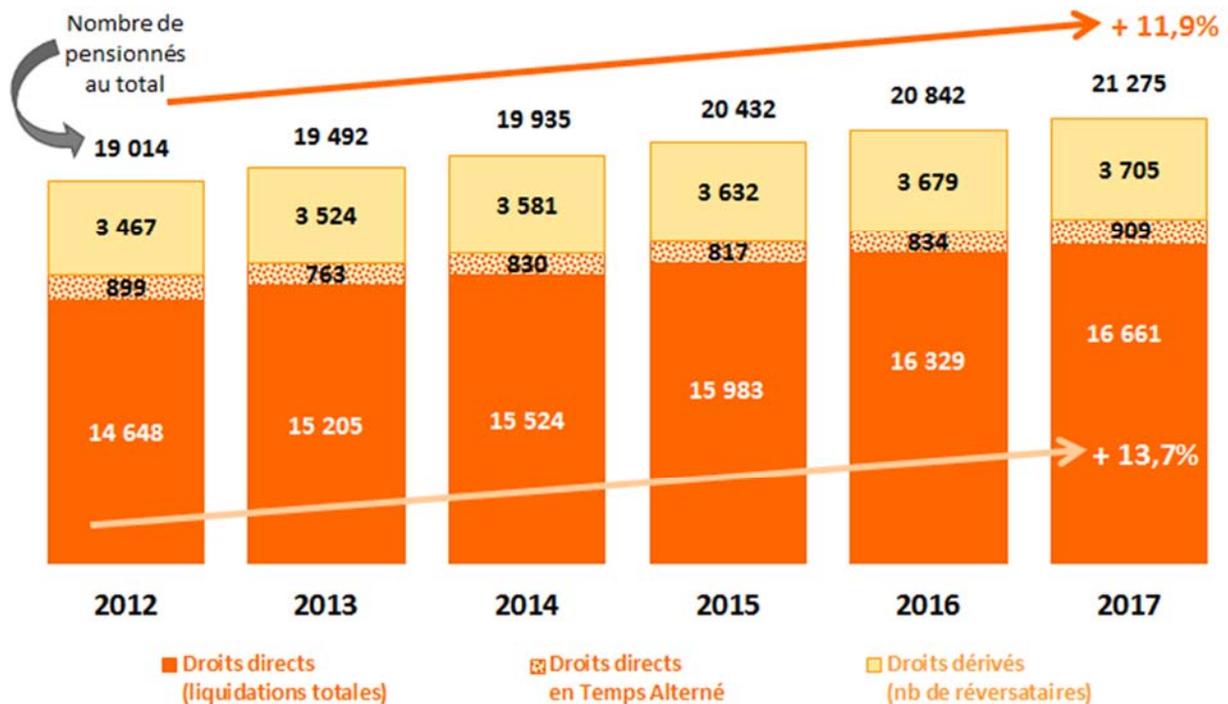
	Droits Directs		Temps Alterné		Dérivés Conjoints		Adultes* handicapés		TOTAL	
	Nb	Age moyen	Nb	Age moyen	Nb	Age moyen	Nb	Age moyen	Nb	Age moyen
Femmes	6 734	68,1	506	55,4	3 148	78,0	19	52,0	10 407	70,4
Hommes	9 927	71,2	403	57,4	274	71,4	17	57,2	10 621	70,7
TOTAL	16 661	69,9	909	56,3	3 422	77,4	36	54,4	21 028	70,5

*pension viagère de droits dérivés dont le bénéficiaire est un enfant handicapé âgé de plus de 21 ans.

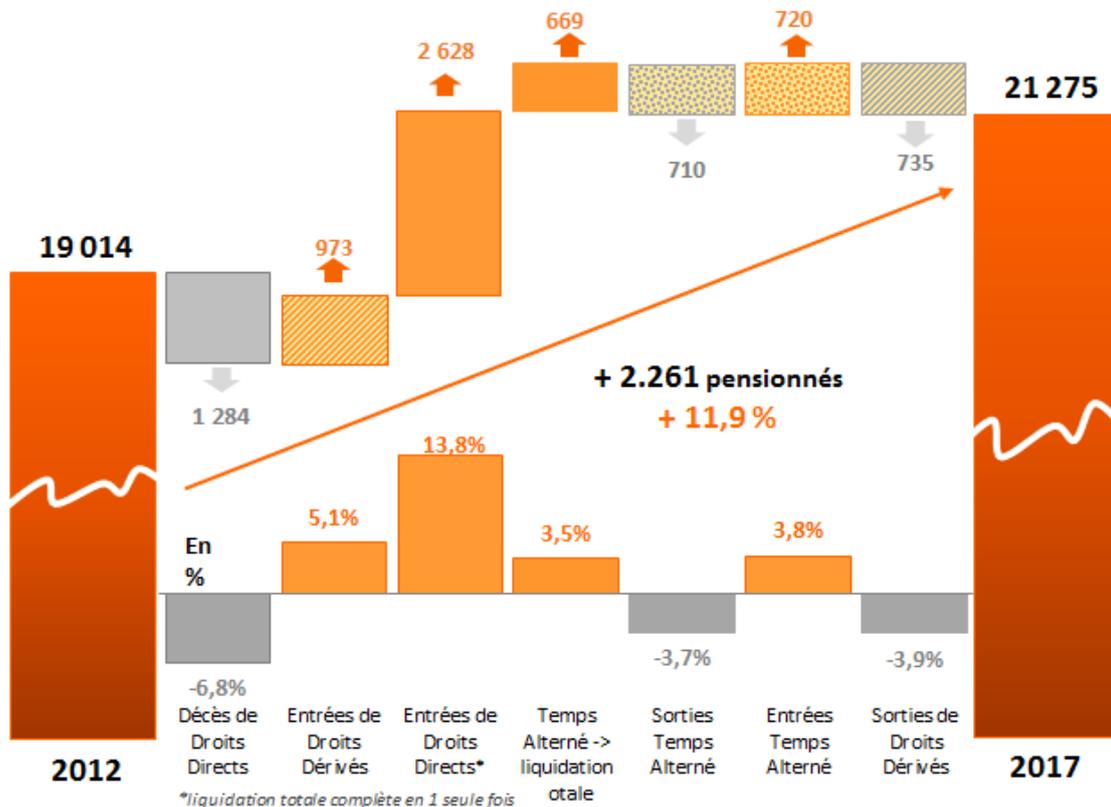


6. Évolution du nombre de pensionnés depuis 2012

Le nombre de pensionnés tous droits confondus, a évolué de 11,9% entre 2012 et 2017. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des pensionnés de droits directs (+ 13,7 % de liquidations totales) tirée par la croissance liquidations de droits de PNC du Transport Public (+ 18,2 %).



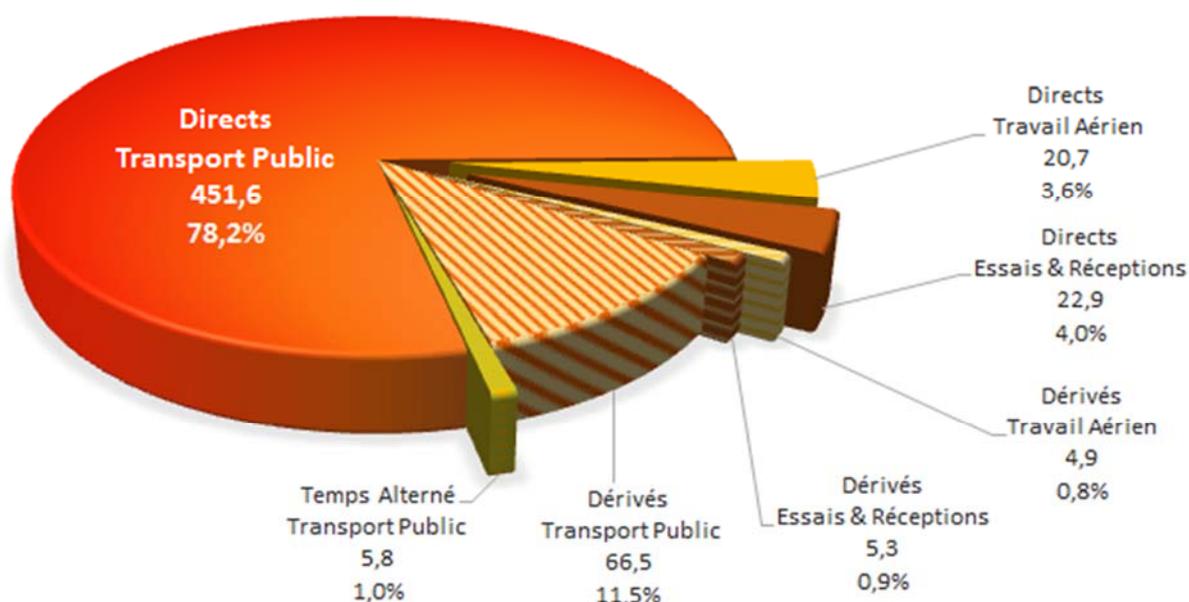
Depuis 2012, 4.990 pensionnés sont entrés dans les effectifs, soit 26,2 % de pensionnés en +. Dans le même temps, 2.729 pensionnés sont sortis, soit 14,3 % de pensionnés en moins. Au final, la progression en effectif entre 2012 et 2017 ressort à + 2.261 pensionnés (+ 11,9 %).



7. Montant des pensions versées en 2017 et évolution depuis 2012

- ☞ **577,7 millions d'euros ont été versés en 2017** (hors capital unique et remboursement d'indus), dont 495,2 M€ aux seuls pensionnés directs qui ont liquidé totalement leurs droits (85,7 %).
- ☞ Les navigants du Transport Public regroupent 90,7 % des pensions versées en 2017 (60,5 % de l'ensemble des pensions versées sont générées par des PNT du transport public)
- ☞ Le montant des pensions versées augmente de 2,2 % en 2017, par rapport à l'année 2016.
- ☞ Entre 2012 et 2017, les pensions ont augmenté de 73,6 M€ (+ 14,6 %) dont 15,7 M€ au titre de l'indexation sur les prix.

Répartition en M€ des montants de pensions versées en 2017



Évolution des montants de pensions* en M€ versées depuis 2012

		2012	2015	2016	2017	Part en 2017	N / N-1	N / N-5
Droits directs (liquidations totales)	PNC TP	131,2	150,7	156,2	161,7	28,0%	3,5%	23,3%
	PNT TP	259,6	280,1	285,9	289,9	50,2%	1,4%	11,6%
	PN ER	21,1	22,4	22,6	22,9	4,0%	1,6%	8,8%
	PN TA	18,0	19,5	19,9	20,7	3,6%	4,0%	14,7%
	Total	429,9	472,7	484,5	495,2	85,7%	2,2%	15,2%
Droits directs en Temps Alterné	PNC	2,8	2,6	2,7	3,1	0,5%	13,4%	9,0%
	PNT	2,8	2,3	2,5	2,7	0,5%	9,1%	-5,3%
	Total	5,7	4,8	5,2	5,8	1,0%	11,3%	1,8%
Droits dérivés	PNC TP	7,9	9,4	9,5	9,8	1,7%	2,7%	23,5%
	PNT TP	50,8	55,7	55,8	56,7	9,8%	1,8%	11,7%
	PN ER	5,1	5,3	5,4	5,3	0,9%	-0,6%	4,9%
	PN TA	4,8	4,9	5,0	4,9	0,8%	-1,0%	2,8%
	Total	68,5	75,1	75,6	76,8	13,3%	1,5%	12,0%
TOTAL pensionnés		504,1	552,7	565,3	577,7	100%	2,2%	14,6%

*somme des pensions + bonifications enfants versées en millions d'euros courants (hors capital unique et remboursement d'indus)

8. Évolution des effectifs théoriques et de la pension moyenne depuis 2012

Afin d'avoir une meilleure représentation économique du nombre de pensionnés payés annuellement, chaque pensionné est affecté d'un coefficient correspondant au rapport entre le nombre de jours de pension payée et 360 jours. Ce coefficient permet de décompter l'effectif théorique et de calculer la pension moyenne* versée et son évolution d'une année sur l'autre sur des bases comparables.

- ☞ L'effectif théorique des pensionnés de droits directs (liquidations totales) et de droits dérivés est légèrement inférieur à l'effectif physique, cependant compte tenu d'un nombre de jours de pension versé annuellement relativement stable, l'évolution de l'effectif théorique des droits directs (353 jours en moyenne) et des droits dérivés (346 jours) est comparable à celle de l'effectif physique.
- ☞ L'effectif théorique des pensionnés de droits directs (liquidations totales + temps alterné) s'établit à 16.514 pensionnés, contre 17.570 pensionnés physiques. Cet écart s'explique notamment par la prise en compte des effectifs en temps alterné qui bénéficient d'une pension de 71 jours en moyenne en 2017.

Effectif théorique		2012	2015	2016	2017	N/N-1	N/N-5
Droits directs (liquidations totales)	PNC TP	8 114	9 008	9 306	9 569	2,8%	17,9%
	PNT TP	4 951	5 237	5 318	5 362	0,8%	8,3%
	Travail	901	952	954	969	1,6%	7,6%
	Essais Rec.	422	426	427	425	-0,5%	0,6%
	Total	14 388	15 623	16 005	16 326	2,0%	13,5%
Temps Alterné	PNC	146	128	133	148	11,4%	1,7%
	PNT	44	32	35	40	14,6%	-8,4%
	Total	189	159	168	188	12,0%	-0,7%
Effectif théorique (droits directs)		14 577	15 783	16 172	16 514	2,1%	13,3%
Droits dérivés		3 330	3 490	3 526	3 561	1,0%	6,9%
Effectif théorique total		17 907	19 273	19 699	20 075	1,9%	12,1%

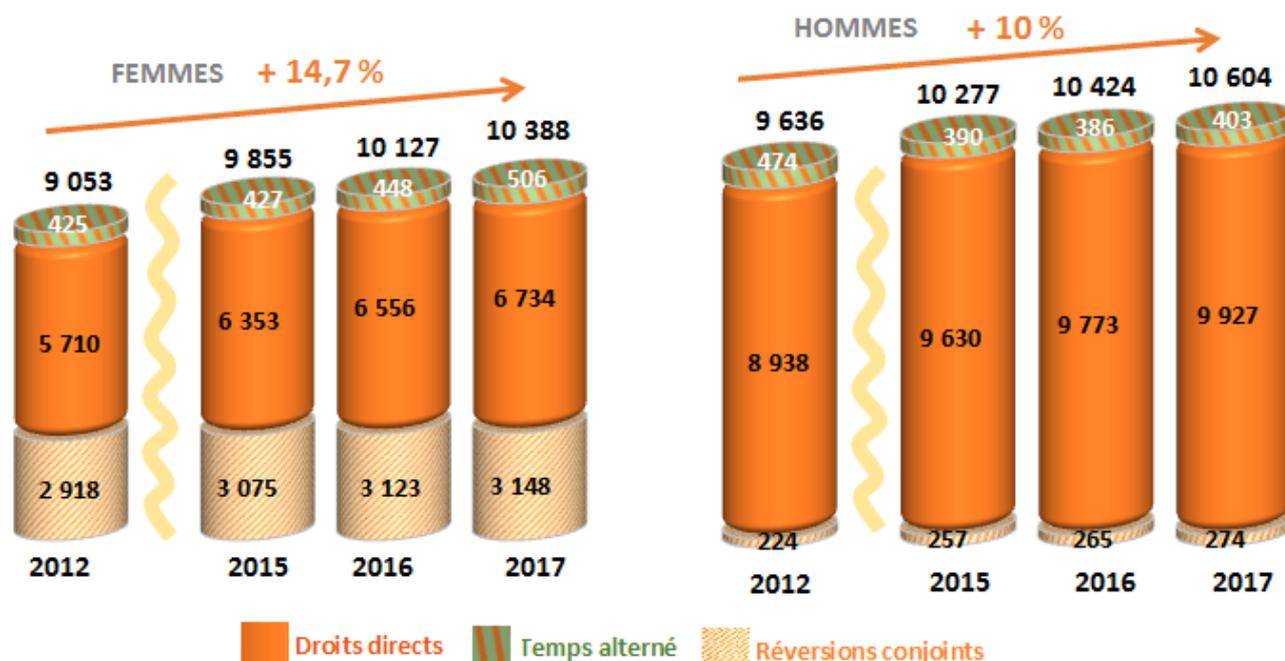
- ☞ En 2017 la pension moyenne annuelle des droits directs (liquidation totale + temps alterné) est de 30.335 €. L'évolution est de + 0,2 % par rapport à 2016 et de + 1,5 % par rapport au niveau de 2012. Cette évolution est inférieure à celle de l'IVP. Cette différence s'explique par part plus importante des pensionnés PNC (32,7 % en 2017 contre 30,5 % en 2012).

Pension moyenne*		2012	2015	2016	2017	N/N-1	N/N-5
Droits directs (liquidations totales)	PNC TP	16 165	16 735	16 784	16 899	0,7%	4,5%
	PNT TP	52 432	53 479	53 754	54 053	0,6%	3,1%
	Travail	20 023	20 484	20 845	21 348	2,4%	6,6%
	Essais Rec.	49 957	52 599	52 867	53 994	2,1%	8,1%
	TOTAL	29 878	30 259	30 272	30 332	0,2%	1,5%
Temps Alterné	PNC	19 292	20 068	20 304	20 676	1,8%	7,2%
	PNT	65 273	71 862	70 923	67 499	-4,8%	3,4%
	TOTAL	29 835	30 299	30 786	30 597	-0,6%	2,6%
Droits directs		29 878 €	30 260 €	30 278 €	30 335 €	0,2%	1,5%
Droits Dérivés		20 586	21 527	21 440	21 554	0,5%	4,7%
Indice IVP annuel		37,6389	38,4651	38,4804	38,6924	0,6%	2,8%

* pension + bonification moyenne annuelle calculée en divisant les montants versés aux pensionnés, par l'effectif théorique correspondant.

9. Évolution depuis 2012 de la répartition hommes / femmes des pensionnés

- ☞ Le nombre de pensionnées femmes a augmenté davantage que celui des hommes (+14,7 % de femmes, contre + 10 % d'hommes), notamment chez les pensionnés de droits directs (liquidations totales et temps alterné), car pour ce qui concerne les réversions, celles au bénéfice de pensionnés masculins (bien qu'en faible proportion dans la population) se sont accrues plus largement (+ 22,3 % d'hommes, contre + 7,9 % des femmes).
- ☞ La faible croissance du nombre de pensionnés en Temps Alterné (+1,1 %) sur la période 2012 – 2017 est composée d'un recul des hommes (-15 %), largement compensée par une augmentation des femmes (+19 %).
- ☞ La part des femmes chez les pensionnés de droits directs (liquidations totales) a peu évolué (40,4 % en 2017, contre 39 % en 2012).



10. Information sur les montants de majoration versés en 2017 et les bénéficiaires

- ☞ 17,9 M€ ont été versés au titre de la majoration en 2017. Les liquidations totales de droits directs couvrent 90% des montants. 1,07 M€ ont été versés aux pensionnés en Temps Alterné.

	Droits directs	Temps Alterné	Conjoints et handicapés	Enfants	Total 2017
Effectif physique des bénéficiaires	2 807	749	185	188	3 929
% bénéficiaires*	16,8%	82,4%	5,3%	76,4%	18,5%
Effectif théorique ⁽¹⁾	2 501	152	167	174	2 994
Montant des Majorations payées (K€)	16 137,1	1 070,7	495,8	173,8	17 877,4
Majoration moyenne / bénéficiaire	5 749 €	1 430 €	2 680 €	924 €	4 550 €
Nb jours payés dans l'année	321	73	325	333	274
Age au 31/12/2017	57,9	56,0	53,9	16,2	
Age à l'entrée en jouissance**	52,9	52,9	45,8	9,0	
Temps onéreux (en années)	25,1	28,3	19,0	17,4	

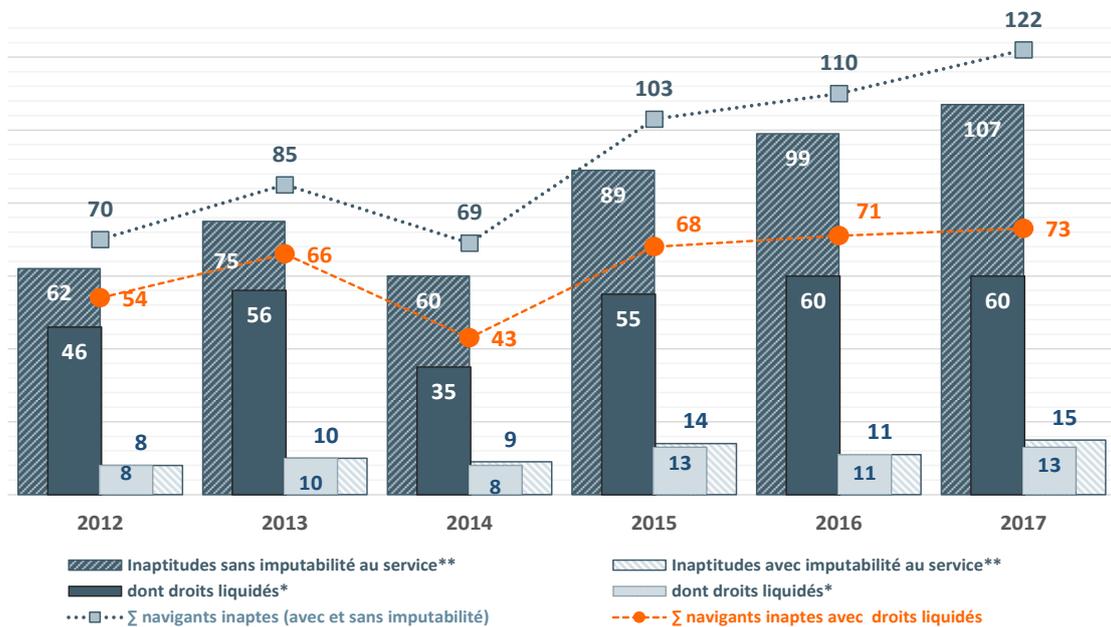
* pourcentage calculé sur l'effectif physique de la catégorie de pensionnés

⁽¹⁾ Effectif théorique = nombre de jours de majoration versée en 2017 / 360

** âge à l'entrée en jouissance de la pension : l'âge minimum pour bénéficier du versement de la majoration était fixé à 50 ans pour les liquidations intervenues avant 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'âge recule d'un semestre chaque année et le droit est ouvert si la pension est liquidée à taux plein ou pour inaptitude. En 2017 la majoration est versée à partir de 53 ans et jusqu'à l'âge légal d'ouverture des droits du régime général (jusqu'à 60 ans pour les droits entrés en jouissance avant 2012).

1. Inaptitudes du Conseil Médical et droits à pension entrées en jouissance

Nombre annuel de navigants pour lesquels une décision d'inaptitude a été prononcée

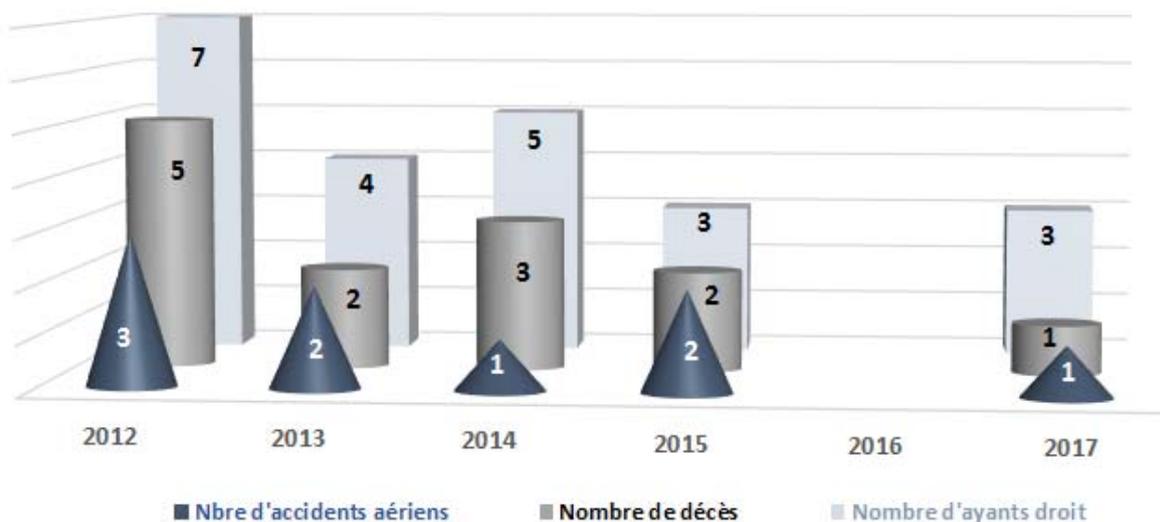


Les navigants avec inaptitude imputable au service sont comptabilisés sur l'année où est intervenue la 1^{ère} décision du CMAC (la décision est rétroactive). Lorsque les droits ont été liquidés, ils sont là aussi affectés sur l'année où l'inaptitude a été déclarée, quand bien même ils auraient été liquidés plus tard (statistiques arrêtées au 31 juillet 2017).

(*) : Droits liquidés des inaptitudes prononcées l'année concernée

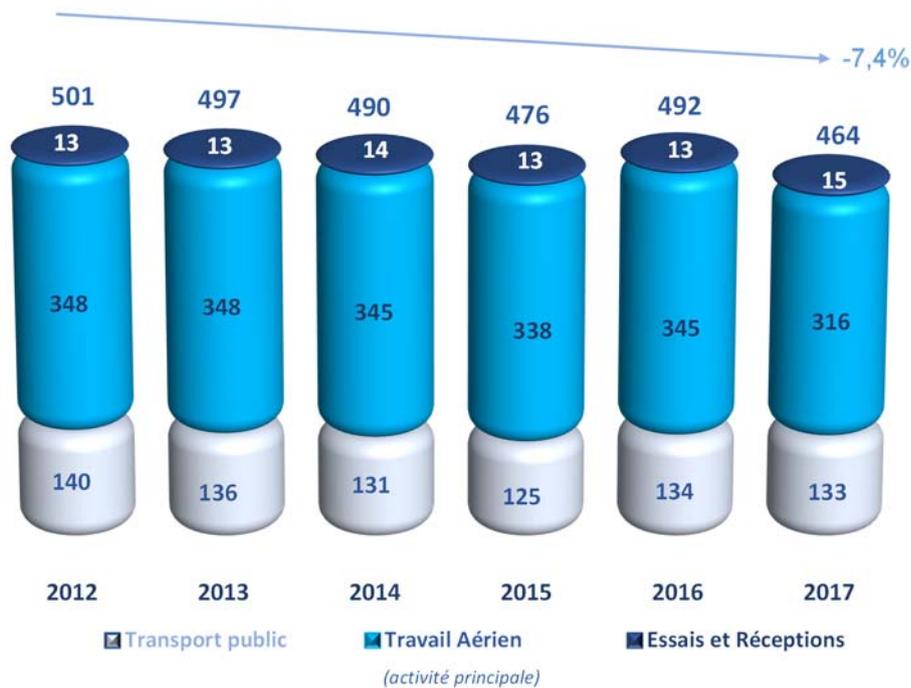
(**) : Décisions du CMAC prenant effet sur l'exercice (y compris décision d'imputabilité rétroactive)

2. Décès en accident aérien et ouverture de droits



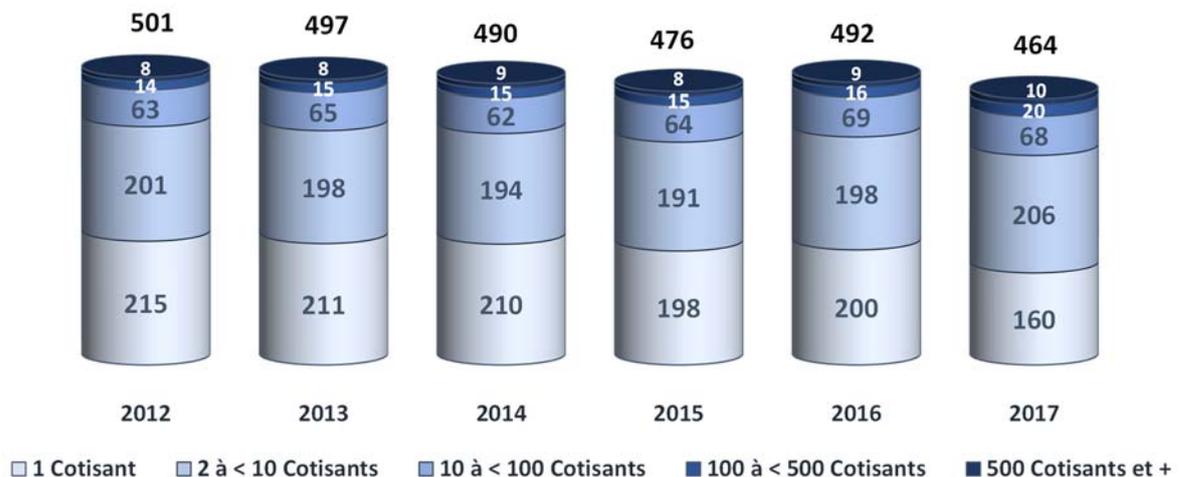
1. Évolution du nombre d'employeurs cotisant à la CRPN

- Depuis 2012, le nombre d'entreprises qui cotisent à la CRPN est en baisse, notamment dans le secteur du Travail Aérien, dont le nombre est passé de 348 à 316 sur la période.
- Le Travail Aérien ne comptait plus que 316 employeurs en 2017, contre 345 en 2016. Ceux qui ont cessé de cotiser employaient 91 navigants (46 de ces employeurs sur les 57 sortis n'avaient qu'un seul navigant). En contrepartie 28 nouvelles entreprises du Travail Aérien ont cotisé à la CRPN en 2017. Elles regroupent 58 cotisants, dont 19 navigants dans 2 sociétés d'intérim.
- On compte 8 nouveaux employeurs dans le secteur du Transport Public en 2017, employant 197 navigants, dont JOON (138 PN) et Norwegian (45 PN). 9 employeurs du TP, employant 87 navigants, ont cessé de cotiser en 2017 ; les 3 plus importants (Air X Charter, Atlantic Air Assistance et Héli sécurité) regroupaient 65 navigants.



2. Évolution depuis 2012 de la taille des entreprises cotisant à la CRPN

- Le nombre d'employeurs déclarant un seul navigant est en baisse constante sur la période (35 % des employeurs en 2017, versus 43 % en 2012) ; ceux déclarant plus de 500 navigants dans l'année a augmenté, passant de 8 en 2012 à 10 employeurs, avec 80,7% des effectifs ETP en 2017.



Informations sur les employeurs

3. Répartition des effectifs et des cotisations dues en 2017 par taille d'entreprise

Les cotisations dues par les employeurs pour l'année 2017 représente **471,2 M€** (source DADS) ; les 10 employeurs qui déclarent plus de 500 navigants génèrent 80 % des cotisations et 434 employeurs (soit 93,5 % des employeurs) génèrent 6 % des cotisations.

Taille des entreprises (nb navigants cotisant)	Cotisations dues M€		Effectif ETP	
	Montant	Part	Nombre	Part
500 Cotisants et +..... 10 employeurs	377,2	80,0%	21 735	80,7%
100 à < 500 Cotisants..... 20 employeurs	65,6	13,9%	3 371	12,5%
10 à < 100 Cotisants..... 68 employeurs	21,0	4,5%	1 252	4,6%
2 à < 10 Cotisants..... 206 employeurs	5,8	1,2%	445	1,7%
1 Cotisant..... 160 employeurs	1,2	0,3%	123	0,5%
TOTAL..... 464 employeurs	470,8	99,9%	26 927	99,9%
Affiliés volontaires	0,4	0,1%	20	0,1%
TOTAL (source DADS)	471,2	100%	26 946	100%

NB : dans cette analyse les compagnies du Groupe Air France sont comptées séparément

4. Répartition des effectifs et des cotisations dues par les principaux employeurs

Au global, les cotisations dues par les employeurs + affiliés volontaires (source DADS hors majoration de retard) ont évolué de 5 % en 2017 et les effectifs en ETP de 4,5 %. Le Groupe Air France regroupe 69,7% des cotisations et emploie 68 % des effectifs en ETP (70 % en 2016, 72% en 2014, 73 % en 2013).

Employeurs	2017			Evolution 2017 / 2016		
	Nb cotisants ⁽¹⁾	Effectif ETP	% Cotisations	Cotisants ⁽¹⁾	ETP	Cotisations
Groupe AIR FRANCE	21 624	18 312	69,7%	5,0%	2,1%	3,2%
<i>dont AIR FRANCE</i>	<i>18 483</i>	<i>15 946</i>	<i>61,0%</i>	<i>3,4%</i>	<i>1,7%</i>	<i>2,8%</i>
EASYJET	1 463	1 229	3,9%	21,9%	20,8%	17,5%
CORSAIR INTERNATIONAL	743	678	2,2%	0,5%	3,0%	2,7%
AIR AUSTRAL	607	499	1,6%	9,2%	10,2%	14,8%
AIR CARAIBES ATLANTIQUE	737	538	1,4%	28,6%	27,0%	20,5%
AIR TAHITI NUI	414	390	1,3%	1,0%	1,3%	3,6%
AIGLE AZUR	550	425	1,2%	7,6%	7,2%	4,3%
XL AIRWAYS FRANCE	567	413	1,0%	14,1%	4,7%	2,1%
AIR CORSICA	316	261	0,9%	1,6%	1,3%	4,6%
ASL AIRLINES FRANCE	307	207	0,8%	15,0%	6,0%	4,7%
Employeurs du TP avec cotisations > 3 M€	27 328	22 951	84,1%	6,5%	3,8%	4,3%
Autres employeurs du Transport Public	3 525	2 522	6,9%	10,5%	12,5%	15,8%
Total Transport Public	30 853	25 473	91,0%	6,9%	4,6%	5,1%
MIN.INTERIEUR PARIS B.P.T.S.	244	230	1,1%	-1,2%	-0,9%	0,2%
Autres employeurs du Travail Aérien	1 226	746	2,2%	7,4%	5,7%	4,6%
Total Travail Aérien	1 470	976	3,3%	5,9%	4,1%	3,1%
Groupe AIRBUS	354	325	4,4%	5,4%	4,7%	4,9%
Autres employeurs des Essais & Réceptions	167	152	1,2%	3,7%	3,8%	3,1%
Total Essais & Réceptions	521	477	5,6%	4,8%	4,4%	4,5%
TOTAL EMPLOYEURS	32 844	45 541	99,9%	6,9%	3,5%	5,0%
Affiliés volontaires	26	20	0,1%	-13,3%	-19,2%	-14,5%
TOTAL	32 870	26 946	100%	6,8%	4,5%	5,0%

(1) Les navigants qui ont travaillé chez plusieurs employeurs sont comptabilisés plusieurs fois.

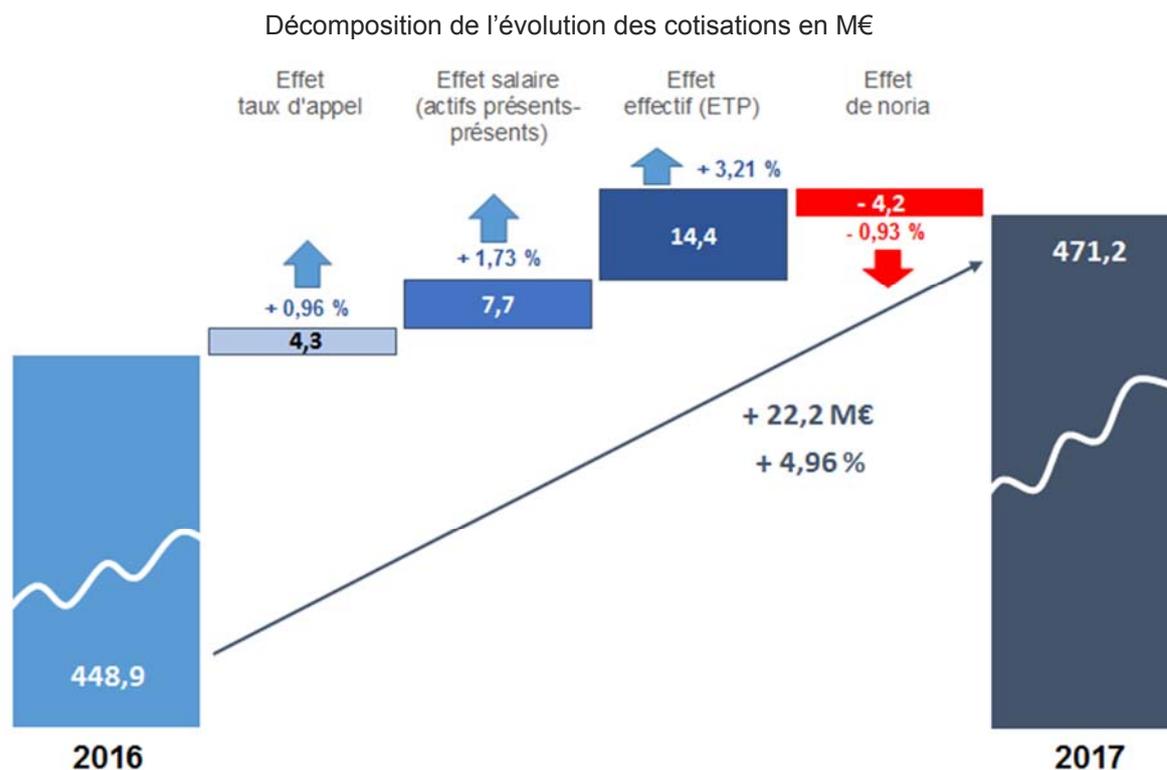
5. Taux et répartition des cotisations dues par les employeurs en 2017

- ☞ En 2017, le **taux moyen de cotisations** rapporté à la masse salariale globale (non plafonnée) ressort à **23,22 %**, dont 0,36 % lié au taux majoré du Fonds Retraite.
- ☞ La grande majorité des employeurs a cotisé au taux normal (95,2 % des cotisations) ; en moyenne ce taux s'établit à 22,97 % sur l'année ; 51,5% des cotisations sont issues des PNT du Transport Public qui s'acquittent du taux normal, en moyenne à 22,85%.
- ☞ Moins de 5% des cotisations sont générées par des cotisations à taux majoré. Ce taux a concerné 486 navigants en 2017, soit 1,5 % des effectifs. Le taux moyen de cotisations ressort à 29,84 % sur l'année (34,31 % pour le Travail Aérien et 28,75 % pour les Essais & Réceptions).

	Taux normal en M€					Taux majoré en M€			TOTALX en M€
	PNC TP	PNT TP	PN TA	PN ER	Total	PN TA	PN ER	Total	
Masse Salariale	800,3	1 062,8	46,1	44,9	1 954,1	14,7	60,4	75,1	2 029,1
MS plafonnée à 8PASS	800,3	1 062,2	46,1	40,6	1 949,1	14,7	51,2	65,9	2 015,1
MS plafonnée à 1PASS	711,5	290,2	30,2	8,9	1 040,8	8,3	10,1	18,4	1 059,2
Cotisations totales	186,0	242,9	10,6	9,3	448,8	5,0	17,4	22,4	471,2
<i>Dont majoration de cotisations</i>						1,7	5,7	7,3	7,3
Taux de cotisation moyen	23,24%	22,85%	23,08%	20,62%	22,97%	34,31%	28,75%	29,84%	23,22%
<i>% de majoration du taux en moyenne</i>						11,25%	9,38%	9,75%	0,36%
Taux de cotisation moyen hors majoration au fonds Retraite						23,06%	19,37%	20,09%	22,86%

6. Analyse des causes d'évolution des cotisations employeurs entre 2016 et 2017

- ☞ La masse des cotisations dues par les employeurs (+ affiliés volontaires source DADS) a évolué de près de 5 % en 2017 (+ 22,2 M€). Le relèvement d'1 point du taux d'appel au fonds de Retraite explique 0,96% de cette variation.
- ☞ La croissance des effectifs (+ 4,5 % en ETP) produit mécaniquement une croissance de 14,4 M€ des cotisations (+ 3,2 %), à laquelle s'ajoute 7,7 M€ liés à l'augmentation du salaire moyen des navigants présents en 2016 et 2017 (impact 1,7 %). A contrario, le niveau de salaire moyen des nouveaux entrants étant inférieur de près de 40 % au salaire moyen des navigants sortants, on enregistre -4,2 M€ d'effet de noria (- 0,93 %).



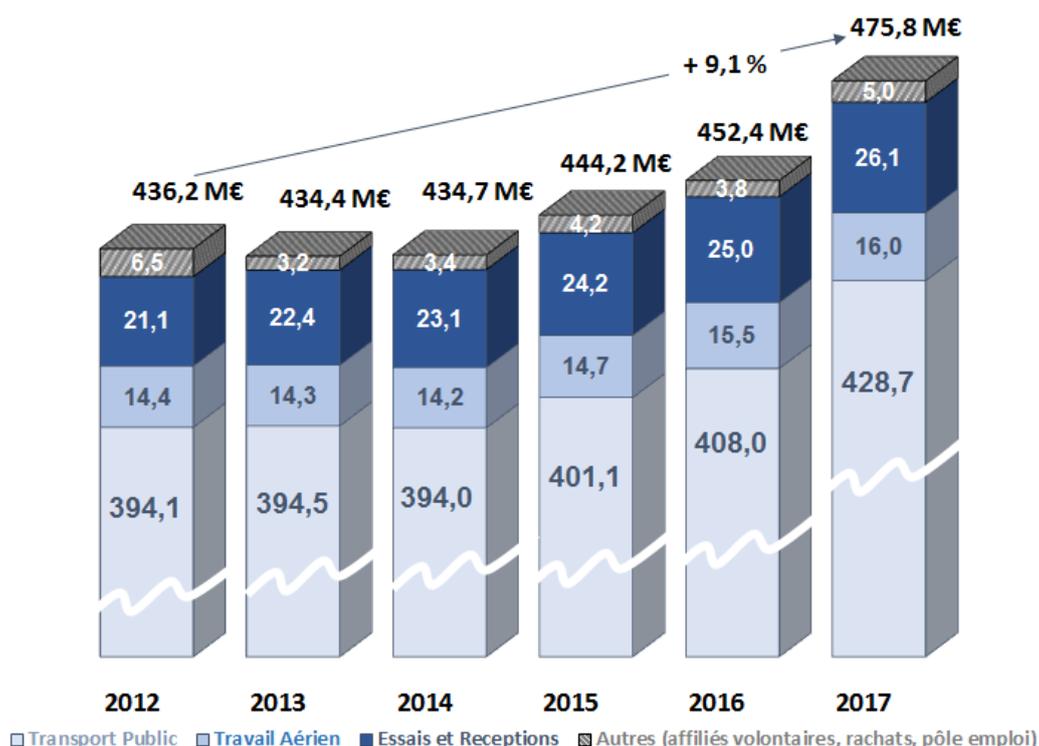
7. Historique des cotisations par secteur d'activité et évolution depuis 2012

- ☞ Entre 2012 et 2014 les cotisations employeurs diminuent, à l'exception de celles des Essais & Réceptions. Puis, en 2015 et 2016 elles augmentent de près de 2 %. En 2017, la croissance s'accélère et atteint plus de 5 % dans le Transport Public. Au total sur la période 2012 – 2017, la CRPN enregistre + 41,1 M€ de cotisations supplémentaires (hors rachats et contributions Pôle Emploi).
- ☞ Les cotisations des employeurs du Transport Public (qui représentent plus de 90% de la masse globale), ont progressé de 8,8 % sur la période 2012 - 2017. Celles du Travail Aérien ont augmenté de + 10,9 % et celles des Essais et Réception de + 23,6 %.
- ☞ Les rachats (y compris cotisations complémentaires art. R 426-13 c&d) ont considérablement diminué depuis 2012 et cela dès 2013 compte tenu du renchérissement, avec la réforme, du coût du dispositif pour l'affilié (0,14 M€ en 2017, versus 3,2 M€ en 2012).
- ☞ Les contributions versées par Pôle Emploi en 2017 ont progressé de 32 %.

		Montants des cotisations en M€					2017			
Cotisations dues*	Secteurs	2012	2013	2014	2015	2016	Montant M€	Part	N/N-1	N/N-5
		Transport Public	394,1	394,5	394,0	401,1	408,0	428,7	90,1%	5,1%
	Travail Aérien	14,4	14,3	14,2	14,7	15,5	16,0	3,4%	3,2%	10,9%
	Essais et Réceptions	21,1	22,4	23,1	24,2	25,0	26,1	5,5%	4,5%	23,6%
	Cotisations Employeurs	429,7	431,2	431,3	440,0	448,5	470,8	99,0%	5,0%	9,6%
	Affiliés volontaires	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,1%	-14,5%	-2,3%
Total des cotisations dues (source DADS)		430,1	431,6	431,7	440,4	448,9	471,2	99,0%	5,0%	9,6%
	Rachats**	3,2	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,0%	124,1%	-95,6%
	Pôle Emploi**	3,0	2,5	2,8	3,5	3,4	4,5	0,9%	31,9%	48,7%
	Autres contributions	6,2	2,8	3,0	3,8	3,4	4,6	1,0%	33,6%	-25,4%
COTISATIONS TOTALES		436,2	434,4	434,7	444,2	452,4	475,8	100%	5,2%	9,1%

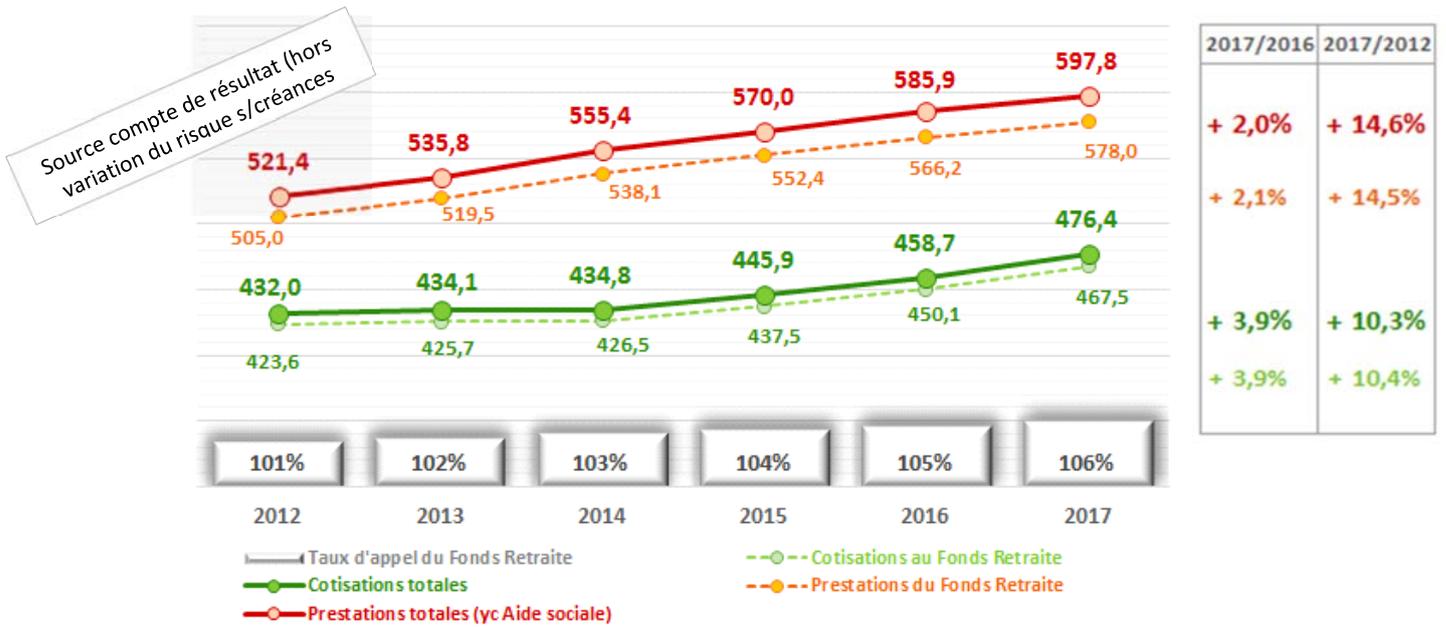
*ensemble des cotisations calculées à partir des DADS de la période 2012 - 2017 reçues et traitées au 1er septembre 2018

**source note 12 sur le compte de résultat



Evolution des équilibres

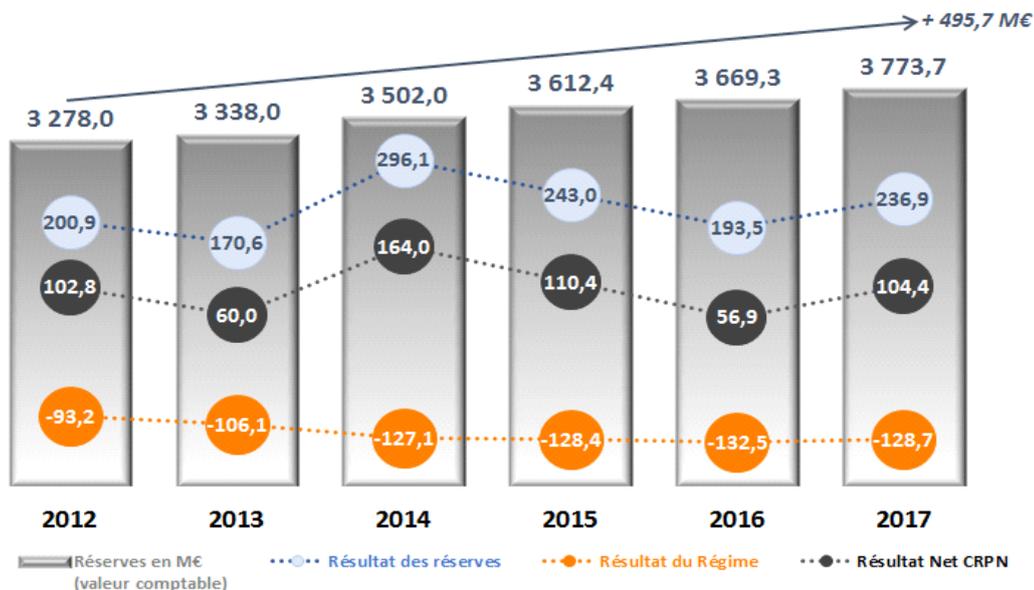
1. Évolution des cotisations, des prestations et des résultats du Régime en M€



		2012	2013	2014	2015	2016	2017	N / N-5
Cotisations	Retraite	423,6	425,7	426,5	437,5	450,1	467,5	10,4%
	Majoration	6,4	6,4	6,4	6,4	6,5	6,9	7,4%
	Assurance	2,0	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,3%
	TOTAL	432,0	434,1	434,8	445,9	458,7	476,4	10,3%
Prestations	Retraite	-505,0	-519,5	-538,1	-552,4	-566,2	-578,0	14,5%
	Majoration	-13,8	-14,2	-15,7	-16,3	-17,0	-17,9	29,6%
	Assurance	-2,7	-1,7	-1,1	-0,8	-2,2	-1,6	NS
	Aides sociales	-0,6	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6	-0,3	NS
	TOTAL	-521,4	-535,8	-555,4	-570,0	-585,9	-597,8	14,6%
Autres	Coût de Fonctionnement*	-3,522	-3,988	-4,280	-4,579	-6,465	-7,515	NS
	Variation du risque s/créances	-0,313	-0,381	-2,290	0,282	0,201	0,109	NS
	Résultat exceptionnel	0,018	0,006	0,043	0,003	0,980	0,002	NS
Résultat du Régime		-93,2	-106,1	-127,1	-128,4	-132,5	-128,7	38,1%

*la répartition des coûts de fonctionnement imputés au Régime a été revue en 2016

2. Niveau des réserves en fin d'exercice et résultat net CRPN en M€



3. Évolution du rapport de charge et des ratios actifs / pensionnés depuis 2012

- ☞ Le rapport de charge comptable, après avoir diminué sensiblement en 2013 et 2014 (de 0,829 en 2012 à 0,782 en 2015), s'est amélioré en 2016 et en 2017 (0,797). Au global sur la période, le ratio perd 0,3 %.
- ☞ Le ratio Actifs (ETP) / Pensionnés de droits directs (effectif théorique) diminue de 2,2 % sur la période et notamment jusqu'en 2016 (de 1,849 à 1,594). En 2017, la croissance des actifs, plus élevée que celle des pensionnés, permet d'améliorer le ratio qui remonte à 1,632. Lorsque l'on tient compte des pensionnés de droits dérivés (ils ont perçu en 2017 une pension moyenne équivalente à 71 % de la pension moyenne des droits directs (cf. tableau § 4.7.1)), le ratio est certes moins bon, mais la baisse n'est que de 1,6 % sur la période (de 1,505 en 2012 à 1,309 en 2016 et 1,342 en 2017).

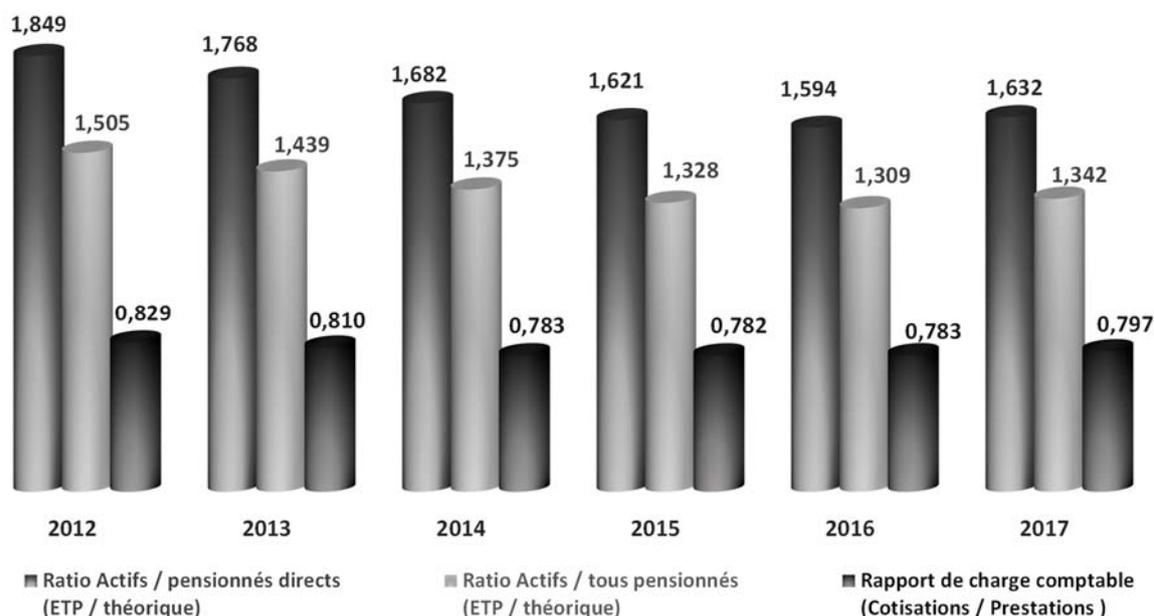
Source compte de résultat

	Montant en M€						Variation	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017 / 2016	2017 / 2012
Cotisations au Fonds Retraite*	423,6	425,7	426,5	437,5	450,1	467,5	3,9%	10,4%
Prestations du Fonds Retraite**	505,0	519,5	538,1	552,4	566,2	578,0	7,4%	14,5%
Rapport de charge simple du Fonds Retraite	0,839	0,820	0,793	0,792	0,795	0,809	+ 0,014	-0,03
Cotisations totales*	432,0	434,1	434,8	445,9	458,7	476,4	3,9%	10,3%
Prestations totales***	521,4	535,8	555,4	570,0	585,9	597,8	2,0%	14,6%
Rapport de charge comptable (Cotisations / Prestations)	0,829	0,810	0,783	0,782	0,783	0,797	+ 0,014	-0,0315
Effectif affiliés actifs (ETP)	26 959	26 276	25 927	25 589	25 779	26 946	4,5%	0,0%
Effectif pensionnés directs (théorique)	14 577	14 859	15 414	15 783	16 172	16 514	2,1%	13,3%
Ratio Actifs / pensionnés directs (ETP / théorique)	1,849	1,768	1,682	1,621	1,594	1,632	+ 0,038	-0,218
Effectif tous pensionnés (théorique)	17 907	18 256	18 855	19 273	19 699	20 075	1,9%	12,1%
Ratio Actifs / tous pensionnés (ETP / théorique)	1,505	1,439	1,375	1,328	1,309	1,342	+ 0,034	-0,163

* Cotisations avant dotation au Fond Social, hors variation du risque s/créances

** Prestations du fond Retraite hors dotation au Fonds Social et variation du risque s/créances

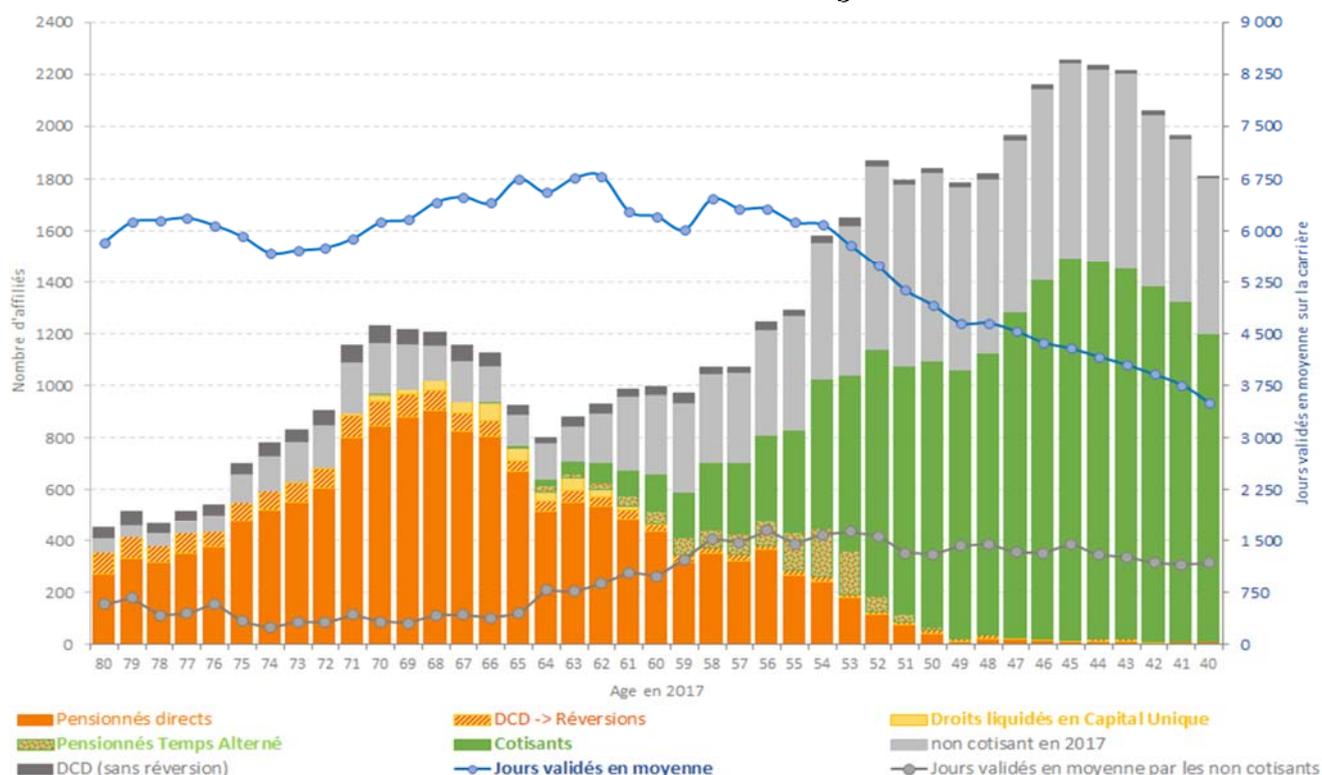
*** Prestations totales (Retraite, Assurance, Majoration et aides sociales – source compte de résultat – hors variation du risque s/créances)



4. Situation des affiliés âgés de 40 ans à 80 ans en 2017

- ☞ L'observation de la courbe démographique des affiliés âgés de 45 à 55 ans en 2017 (barres vertes et grises) qui n'ont pas liquidé leurs droits (environ 17.700 navigants futurs pensionnés) comparativement à celle des affiliés âgés de 60 à 70 ans (environ 7.100 droits directs ou dérivés en 2017 – barres orangées), laisse augurer un accroissement important du nombre de pensionnés à compter de 2025 (arrivée massive d'affiliés issus des générations qui ont fait la croissance du transport aérien français des années 80/90).
- ☞ Le recul de l'âge d'entrée en jouissance, induit à la fois par la réforme CRPN de 2012, par celle du régime général et par la fin de la clause couperet à 55 ans pour les PNC et à 60 ans pour les PNT n'a encore que peu d'impact sur l'équilibre du Régime. Compte tenu de la jeunesse des pensionnés aujourd'hui (70 ans en moyenne), la baisse du rapport de charge et du ratio cotisants/pensionnés s'accroîtra dans la prochaine décennie, malgré l'amélioration enregistrée en 2017.

Nombre et situation en décembre 2017 des affiliés âgés de 40 à 80 ans



5. Évolution des taux de cotisations et de la masse salariale depuis 2012

	Taux de cotisations réglementaires				Taux de cotisations théorique ⁽¹⁾	Masse salariale et cotisations employeurs				Taux de cotisations réel ⁽³⁾
	Retraite* (avec taux d'appel)	Assurance*	Majoration**	PASS		Effectif (ETP)	Masse salariale M€ ⁽²⁾	Salaire moyen par ETP ⁽²⁾	Cotisations employeurs en M€	
2012	21,51%	0,10%	0,68%	36 372 €	22,29%	26 959	1 944,7	72 135 €	430,1	22,11%
2013	21,72%	0,10%	0,68%	37 032 €	22,50%	26 276	1 931,9	73 521 €	431,6	22,34%
2014	21,94%	0,10%	0,68%	37 548 €	22,72%	25 927	1 909,4	73 646 €	431,7	22,61%
2015	22,15%	0,10%	0,68%	38 040 €	22,93%	25 589	1 933,8	75 573 €	440,4	22,77%
2016	22,36%	0,10%	0,68%	38 616 €	23,14%	25 779	1 950,5	75 665 €	448,9	23,02%
2017	22,58%	0,10%	0,68%	39 228 €	23,36%	26 946	2 027,0	75 225 €	471,2	23,24%
2018	22,79%	0,10%	0,68%	39 732 €	23,57%					

* assiette plafonnée à 8 plafonds Sécurité sociale

** assiette plafonnée à 1 plafond Sécurité sociale

⁽¹⁾ Taux calculé sur un salaire de 1 plafond annuel Sécurité sociale

⁽²⁾ Masse salariale réelle (non plafonnée) des navigants actifs ; salaire moyen par ETP = MS / Effectif ETP

⁽³⁾ Taux de cotisations global moyen réel = cotisations employeurs + affiliés volontaires / Masse salariale non plafonnée



**8, rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex**



www.crpn.fr